



Assemblée générale

Vingt-deuxième session extraordinaire

1re séance

Lundi 27 septembre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Andjaba (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le chef de la délégation namibienne

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-22/7)

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-22/7, qui contient une lettre adressée par le Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale, dans laquelle il informe l'Assemblée que

22 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information qui figure dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur stipule que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Conformément aux précédents, et compte tenu des recommandations de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-deuxième session extraordinaire devrait se composer des mêmes membres que celle de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée, à savoir l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Bolivie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Philippines, le Togo et la Trinité-et-Tobago.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à faire porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 28 juillet 1999, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : L'organe préparatoire recommande que la vingt-deuxième session extraordinaire ait lieu sous la présidence du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session ordinaire, M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie.

Je considère que l'Assemblée souhaite élire M. Gurirab Président de l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session extraordinaire par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je félicite chaleureusement M. Theo-Ben Gurirab et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter le Président à la tribune.

M. Gurirab assume la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier toutes les délégations ici présentes de m'avoir élu à la présidence de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'Assemblée m'a fait honneur ainsi qu'à mon pays.

Déclaration de M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Cette session est la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale avant le début du prochain millénaire. Les petits États insulaires, la communauté internationale dans son ensemble et les générations futures attendent de nous tous que cette importante réunion, qui vient à point nommé, soit couronnée de succès. Travaillons ensemble en tant qu'équipe pour y arriver.

Il y a cinq ans, une conférence mondiale a réuni à la Barbade les dirigeants de plus de 100 pays pour examiner les difficultés propres aux petits États insulaires en développement, conscients de ce que ces pays font partie des pays les plus vulnérables sur le plan écologique et économique. La survie même de certains d'entre eux est en jeu.

À la Barbade, les dirigeants mondiaux ont décidé d'agir de concert pour aider les petits États insulaires en développement à atteindre un développement et une croissance économique durables, et ils ont adopté un programme d'action à cette fin. Depuis lors, les petits États insulaires en développement ont fait des efforts remarquables pour faire face à leur exceptionnelle vulnérabilité écologique et économique et pour introduire des politiques et des mesures pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. Ils sont devenus les États de la ligne de front dans notre lutte commune contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Au cours des deux prochains jours, l'Assemblée aura pour tâche urgente d'évaluer ces efforts, d'examiner les obstacles qui entravent le progrès, d'analyser les nouveaux problèmes que connaissent les petits États insulaires et de convenir des mesures concrètes que la communauté internationale doit prendre pour appliquer des stratégies de développement. Saisissons cette occasion idéale pour

renouveler et renforcer davantage le partenariat mondial avec les petits États insulaires en développement. Nous pourrions ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de ces pays, dont le courage est à la mesure de leurs difficultés.

À la Barbade, les États concernés se sont engagés à agir avec détermination et constance en faveur du développement durable et de la coopération. Ils n'ont pas reculé devant leurs engagements ni éludé leurs responsabilités. Nous les admirons et nous les respectons pour cela. Des stratégies de développement durable ont été élaborées, et leur application a commencé sérieusement. En outre, d'importants changements pour le mieux se sont produits au niveau régional.

De nombreux États insulaires ont en fait pris des initiatives courageuses pour ratifier et appliquer des instruments internationaux comme les Conventions sur le droit de la mer, sur les changements climatiques et sur la biodiversité – pour n'en citer que quelques-unes. L'Alliance des petits États insulaires a lancé un appel en faveur de l'adoption de mesures concrètes au sein des instances intergouvernementales, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies.

Les petits États insulaires ont pris ces mesures en dépit de nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés. Sans qu'il y ait faute de leur part, ils sont victimes de catastrophes naturelles ainsi que des inégalités créées par l'homme. Aujourd'hui, de nombreux États insulaires sont menacés par la détérioration continue du milieu marin et sont aux prises avec la pêche excessive, les accidents marins, le déversement de déchets en mer dans leur voisinage, le transport de matières nucléaires et autres matières toxiques dans leurs eaux territoriales, et la déstabilisation des bassins versants. Beaucoup d'entre eux ont été touchés par de longues et graves sécheresses – sans parler d'ouragans, de cyclones, de tempêtes et d'inondations dévastateurs. Le problème de la disponibilité de l'eau potable s'aggrave : l'eau manque de plus en plus et sa qualité ne cesse de se dégrader. La difficulté qu'il y a à gérer efficacement un tourisme de plus en plus nombreux a aggravé les problèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau potable.

Un obstacle commun à tous les petits États insulaires en développement est l'insuffisance des

ressources dont ils disposent eu égard à l'ampleur des défis à relever. L'appui de l'extérieur n'a pas été à la hauteur des engagements pris à Rio et à la Barbade.

Les petits États insulaires ont des économies très ouvertes et subissent donc les contrecoups de l'économie et du commerce internationaux. Les questions économiques les plus pressantes qui doivent être traitées par cette session sont celles qui, par le biais des chocs extérieurs, aggravent la fragilité et la vulnérabilité économiques de ces États. Dans un certain nombre de petits États insulaires, l'effet conjugué du resserrement de la situation financière et la nécessité pressante de réformes politiques et économiques fait que l'on ne met plus l'accent sur les programmes de développement durable mais sur l'amélioration des conditions économiques à court terme.

Tout comme le reste du monde, les petits États insulaires en développement aspirent tous au développement durable et à la prospérité économique. Les efforts qu'ils font pour préserver leur patrimoine naturel et culturel – leur avenir en dépend – méritent d'être appuyés inconditionnellement par la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit être une alliée fiable dans cette croisade. En tant que gardiens de larges zones océaniques et de la biodiversité marine, et en tant qu'États de la ligne de front dans notre combat commun contre les changements climatiques et d'autres aberrations océaniques, les petits États insulaires en développement ont besoin de fonds et de ressources pour appliquer leurs politiques et exécuter leurs programmes.

Nous devons ressusciter cet esprit d'unité et de solidarité pour relancer le partenariat mondial formé à Rio et à la Barbade. Si nous mobilisons nos forces, nous pouvons, nous devons et nous allons ouvrir de nouvelles perspectives de développement, de prospérité et de progrès pour les petits États insulaires en développement. De cette manière, nous serons tous en mesure d'accompagner l'arrivée du nouveau millénaire et d'une nouvelle ère.

Déclaration du Secrétaire général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, à la Barbade, on a dit des petites îles qu'il y

avait « des problèmes au paradis ». Des problèmes, il y en a eu et il y en a encore, et beaucoup de ces îles sont incontestablement parmi les plus beaux endroits du monde. Mais le thème de la conférence, « Petites îles, grands problèmes », décrit de manière beaucoup plus précise la situation.

Les petits États insulaires en développement du monde constituent en effet la ligne de front où nombre des grands problèmes d'environnement et de développement se retrouvent. Aussi, ces pays représentent-ils la pierre de touche des engagements pris lors du Sommet de Rio, en 1992.

Les petits États insulaires en développement sont fragiles et vulnérables, tant du point de vue écologique que du point de vue économique. Il y a tout d'abord des handicaps inhérents aux petites îles. La plupart des petits États insulaires n'ont que des ressources limitées, qu'il s'agisse de la terre ou des ressources humaines ou financières. Bon nombre de ces îles se trouvent sur la voie de passage des ouragans et des cyclones. Deuxièmement, il y a les problèmes environnementaux : changements climatiques, manque d'eau potable, mauvaise gestion des déchets, surexploitation des ressources halieutiques, pollution marine et menace d'accidents liés au transport des déchets dangereux. On relève une troisième série de problèmes dus à la mondialisation. Le tourisme est à la fois une bénédiction et un fléau, étant à la fois créateur d'emplois mais mettant également à rude épreuve les systèmes d'approvisionnement en eau et fragilisant les écosystèmes. Le commerce apporte des biens très nécessaires mais la libéralisation et la fin des préférences commerciales spéciales feront qu'il sera plus difficile pour certains produits des petits États insulaires d'affronter la concurrence.

Le Programme d'action de la Barbade vise à relever ces défis. Il se fonde sur un accord en vertu duquel les petits États insulaires devraient faire tout leur possible pour gérer leurs problèmes et les membres de la communauté internationale, en tant que voisins et habitants de la grande île qu'est la planète, devraient fournir des ressources, les techniques et d'autres types d'assistance non seulement dans un esprit de solidarité mais également pour répondre à ses intérêts bien compris.

Dans quelle mesure cet accord a-t-il été respecté de part et d'autre? Les petites îles font des progrès réels. Beaucoup d'entre elles ont formulé des plans

d'action nationaux, créé des institutions appropriées, promulgué des réformes législatives et révisé leurs cadres réglementaires. Comme le Président l'a dit, bon nombre de ces îles sont parties à la Convention sur le droit de la mer et ont adhéré à des conventions juridiquement contraignantes sur les changements climatiques et la biodiversité. L'Alliance des petits États insulaires est devenue une voix importante et représente un moyen pour les petites îles de renforcer leur influence politique.

La communauté internationale a appuyé ces initiatives. Le Fonds pour l'environnement mondial a débloqué des millions de dollars sous forme de subventions. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités ont fourni une assistance technique et dispensé des conseils de politique générale. Le Programme des Nations Unies pour le développement a apporté son appui au Réseau informatique des petits États insulaires en développement, le réseau Internet pour les petites îles. Le secteur privé a partagé son savoir-faire. Les organisations non gouvernementales sont, comme d'habitude, très actives au niveau local. Pourtant, les États insulaires voudraient former des partenariats encore plus solides et attendent de recevoir davantage d'aide. Ils ont besoin que la communauté internationale fasse plus, en termes d'investissements, d'aide publique au développement et de technologies peu coûteuses.

Nos efforts en faveur des petits États insulaires ont des incidences qui vont bien au-delà de leurs rives agitées. En oeuvrant avec les petites îles pour résoudre leurs problèmes, nous pouvons trouver des solutions à nos propres problèmes. Si l'avenir à l'horizon est plus radieux pour les petites îles, il le sera aussi pour le monde en général. Je prie instamment la communauté internationale de réaffirmer son engagement à l'égard des petits États insulaires en développement. Nous devons trouver le chemin qui mène au monde viable et aux horizons meilleurs que nous souhaitons tous léguer à nos enfants.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-22/2 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres de l'Assemblée que le rapport de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement figure dans le document A/S-22/2 et son additif 1.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Projet de décision II (A/S-22/2)

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les membres de l'Assemblée à se pencher sur le projet de décision recommandé par la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans son rapport qui figure dans le document A/S-22/2.

Le projet de décision II s'intitule « Dispositions concernant l'organisation de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision II?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Sur la base de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale sur la recommandation du comité préparatoire, les dispositions suivantes s'appliqueront à la vingt-deuxième session extraordinaire.

Les Vice-Présidents de la vingt-deuxième session extraordinaire seront les mêmes que ceux de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les Vice-Présidents de la cinquante-quatrième session ordinaire sont les représentants des États Membres suivants : Algérie, Bolivie, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grenade, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Lituanie, Monaco, Nigéria, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Tadjikistan et Thaïlande.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire par acclamation les représentants de ces États en tant que vice-présidents de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour ce qui est des Présidents des grandes commissions de la vingt-deuxième session extraordinaire, les présidents des grandes commissions de la cinquante-quatrième session ordinaire assureront les mêmes fonctions à la session extraordinaire.

Les Présidents des grandes commissions à la cinquante-quatrième session ordinaire sont les suivants : Président de la Première Commission, M. Raimundo González (Chili); Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Sotirios Zackheos (Chypre); Président de la Deuxième Commission, M. Roble Olhaye (Djibouti); Président de la Troisième Commission, M. Vladimir Galuzška (République tchèque); Présidente de la Cinquième Commission, Mme Penny Wensley (Australie) et Président de la Sixième Commission, M. Phakiso Mochochoko (Lesotho).

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée décide de les élire par acclamation présidents des grandes commissions à la vingt-deuxième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En adoptant les recommandations du comité préparatoire, l'Assemblée a créé un comité ad hoc plénier, qui sera appelé Comité ad hoc plénier de la vingt-deuxième session extraordinaire.

Conformément aux recommandations du comité préparatoire que vient d'adopter l'Assemblée générale, le Président du Comité ad hoc plénier sera un membre à part entière du Bureau de la vingt-deuxième session extraordinaire.

M. John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, a été proposé pour assurer la présidence du Comité ad hoc plénier.

Je considère que l'Assemblée souhaite élire M. Ashe par acclamation Président du Comité ad hoc plénier à sa vingt-deuxième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée et en mon nom propre, je félicite M. John Ashe et je lui adresse tous mes vœux de succès dans l'exécution des tâches difficiles et importantes qu'il vient d'assumer.

Le Bureau de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale est maintenant entièrement constitué.

Nous passons maintenant à la question de la participation aux travaux de la session extraordinaire des orateurs autres que ceux représentant des États Membres.

Conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée générale, les observateurs pourront faire des déclarations dans le cadre du débat général.

Les États membres d'institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les Îles Cook, Nioué, le Saint-Siège, la Suisse et Tuvalu pourront participer aux travaux de la vingt-deuxième session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Les membres associés des commissions économiques régionales, à savoir Anguilla, les Antilles néerlandaises, Aruba, Guam, Hong Kong (Chine), les Îles Cook, le Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, Macao, Montserrat, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Porto Rico et les Samoa américaines pourront participer à la session extraordinaire en qualité d'observateurs comme lors de la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Wallis-et-Futuna et les Tokélaou pourront également participer à la session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée générale, le Président pourra inviter un nombre limité d'organisations intergouvernementales, autres que celles visées au paragraphe 11 de la décision qui vient d'être adoptée, à faire des déclarations au Comité ad hoc plénier.

Selon le temps disponible, un nombre limité d'organisations non gouvernementales désignées par

leurs mandants pourront faire des déclarations en plénière, sous réserve de l'approbation du Président de l'Assemblée générale. Par conséquent, j'informerai plus tard l'Assemblée sur cette question.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée accepte que l'Association Caraïbe pour l'environnement, le Pacific Concerns Resource Centre et le Mouvement panafricain fassent des déclarations au cours du débat en plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les représentants de ces trois organisations non gouvernementales seront ajoutés à la fin de la liste des orateurs. Les représentants des organisations non gouvernementales qui n'auront pas pu prendre la parole en séance plénière et ceux qui ont été désignés par leurs mandants pourront faire des déclarations au Comité ad hoc plénier.

Les représentants des programmes des Nations Unies et d'autres organismes du système des Nations Unies pourront faire des déclarations au Comité ad hoc plénier.

Conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée générale, il y aura six séances plénières pendant les deux jours que durera la session, à raison de trois séances par jour : de 9 heures à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 heures à 22 heures. Étant donné le grand nombre de représentants déjà inscrits sur la liste des orateurs pour le débat en séance plénière, j'informe les membres que j'ai l'intention de commencer les séances plénières ponctuellement à 9 heures, 15 heures et 19 heures précises. À cet égard, je tiens à assurer l'Assemblée que j'occuperai ponctuellement la présidence à l'heure prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier pour coopérer à cet égard.

En ce qui concerne la longueur des déclarations au cours du débat en plénière, je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision que vient d'adopter l'Assemblée, les déclarations ne doivent pas dépasser cinq minutes. Dans le cadre de cette limite, un système de témoins lumineux a été installé à la tribune de l'orateur, qui fonctionne de la façon suivante : une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur, une lumière orange s'allumera trente secondes avant la fin du délai des cinq minutes, et une lumière rouge s'allumera une fois

que le délai de cinq minutes se sera écoulé. Je lance un appel aux participants au débat en séance plénière pour qu'ils coopèrent avec nous en limitant leur déclaration à cinq minutes afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs pour une séance donnée puissent être entendus pendant la séance.

J'aimerais à présent appeler l'attention des représentants sur une question concernant la participation de la Palestine, en qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée se rappelleront la résolution 52/250 de l'Assemblée générale du 7 juillet 1998 et son annexe ainsi que la note du Secrétaire général figurant dans le document A/52/1002 qui indique comment le Secrétaire général interprète l'application des modalités figurant en annexe à la résolution.

J'aimerais relever tout particulièrement le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 52/250, qui se lit comme suit :

« Le droit de faire des interventions, une explication liminaire ou le rappel des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale n'étant faits qu'une seule fois par le Président de l'Assemblée générale au début de chaque session de l'Assemblée. »

Par conséquent, au cours de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'observateur de la Palestine participera aux travaux de l'Assemblée conformément à la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 et à la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, sans qu'il soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant toute intervention de la Palestine au cours de cette session extraordinaire.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure dans le document A/S-22/1. La Commission du développement durable, agissant à titre de comité préparatoire de la vingt-deuxième session extraordinaire, en recommande l'adoption dans le projet de décision 1 de son rapport (A/S-22/2). En vue d'accélérer nos travaux,

l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer par conséquent que l'Assemblée générale souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-22/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, tous les points à l'ordre du jour doivent être examinés en séance plénière.

Le point 8 de l'ordre du jour a également été renvoyé au Comité ad hoc plénier de la vingt-deuxième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat sur cette question aura lieu en séance plénière. Au titre du point 8, le Comité ad hoc plénier examinera deux textes, intitulés « Projet de déclaration » et « Progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière ». Ces deux textes figurent dans le document A/S-22/2/Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur le document A/S-22/4, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la réunion des représentants des donateurs et des petits États insulaires en développement, tenue du 24 au 26 février 1999.

L'Assemblée va maintenant entreprendre l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale entendra en premier lieu une déclaration de S. E. M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana.

Le Président Jagdeo (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je suis heureux

de prendre la parole devant l'Assemblée générale lors de cette session extraordinaire qui a été organisée pour examiner l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Ce débat permettra de mettre en lumière les besoins particuliers des petits États insulaires en développement et de faire ressortir les défis auxquels la communauté internationale fait face dans l'évaluation efficace de leur développement durable.

Nous souhaitons remercier l'ancien Président de la Commission du développement durable, M. Simon Upton, des efforts inlassables qu'il a déployés à la tête des travaux de la Commission afin de préparer cette session.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement a lancé un défi à la conscience de la communauté internationale. La Déclaration de la Barbade a suscité de grands espoirs pour les peuples qui vivent dans des États décrits comme particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles aussi bien qu'écologiques, et qui ont une capacité limitée de réagir à ces catastrophes et de s'en remettre.

Cinq ans plus tard, la vulnérabilité aux phénomènes naturels et aux chocs économiques externes n'a en rien diminué. Dans un projet de rapport récent, la Banque mondiale a été jusqu'à affirmer que les petits États ne diffèrent pas des grands États; mais celui qui vit la situation sait de quoi il retourne. Toutefois, c'est dans ce contexte que nous sommes réunis pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les petits États insulaires et les États côtiers de faible altitude en développement sont non seulement vulnérables aux catastrophes naturelles, mais également aux pressions croissantes inhérentes au processus de mondialisation, qui creuse l'écart entre les pays développés et les pays en développement. La mondialisation et la libéralisation des échanges se sont combinées pour beaucoup aggraver l'instabilité des revenus de ces pays.

Il est crucial que la communauté internationale se penche sur les limites et les points vulnérables des petits États insulaires en développement et facilite leur intégration à l'économie mondiale. Il faut les aider, par

des mesures et des mesures concrètes, à améliorer leur compétitivité, leur accès aux marchés, à diversifier leur économie et à renforcer leur capacité de participer vraiment aux échanges multilatéraux.

Les petits États insulaires en développement ont généralement tout fait pour assumer leurs responsabilités au mieux de leurs capacités. Il n'est que de regarder, à cet égard, les programmes remarquables réalisés par les populations et les collectivités locales de ces petits États insulaires et les acquis importants enregistrés au niveau des problèmes de changements climatiques, des campagnes contre les essais nucléaires, du développement d'un tourisme viable et des zones protégées.

Les initiatives audacieuses que les petits États insulaires ont prises pour faire campagne en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement tant au plan national que dans les instances internationales illustrent le rôle de plus en plus important que peuvent jouer ces pays.

Le rôle des organisations non gouvernementales et régionales, également, est loin d'être négligeable – notamment pour ce qui est des efforts faits pour mobiliser des ressources extérieures, fournir une aide technique spécialisée et renforcer les capacités locales. La communauté internationale se doit d'appuyer tous ces efforts.

Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance à l'idée de conférer à la zone de la mer des Caraïbes un statut spécial dans le cadre du développement durable. En demandant à la communauté internationale de reconnaître le bien-fondé de cette idée, les pays en développement ont montré une fois de plus, à notre avis, leur rôle moteur dans le mouvement de définition de l'ordre du jour en matière de développement durable. La lourde dépendance des États insulaires et côtiers à l'égard de leurs ressources côtières et marines a conduit à reconnaître la nécessité de gérer les océans de façon rationnelle et coordonnée. Je ne cache pas la déception du Groupe des 77 et de la Chine face à l'accueil négatif réservé à cette proposition. Nous demeurons toutefois fermement convaincus que des échanges de vues plus approfondis ne pourront que déboucher sur un appui généralisé à cette idée.

Si les petits États insulaires en développement ont toujours reconnu qu'ils sont responsables au premier chef de la mise en oeuvre du Programme d'action de la

Barbade, il n'en faut pas moins que les autres membres de la communauté internationale reconnaissent leur part de responsabilité dans la préservation d'un environnement mondial stable et sûr. La détermination dont font preuve les petits États insulaires en développement n'a pas en général rencontré le même enthousiasme chez les pays industrialisés pour ce qui est de débloquer les ressources nécessaires et de jouer le rôle qui leur revient dans le partenariat pour l'environnement et le développement.

Si l'on ne règle pas les questions intersectorielles qui se posent, en premier lieu en matière de finances, de commerce et de transferts de technologies, les mesures proposées ne pourront pas se concrétiser. Ces mesures sont des mesures pragmatiques et nous devons prendre nos responsabilités pour que les efforts que nous avons faits jusqu'à présent ne se réduisent pas à des déclarations d'intention, au milieu, une fois de plus, d'un désert de ressources.

À la présente session extraordinaire, l'Assemblée doit réaffirmer vigoureusement les priorités de la communauté internationale et le Programme d'action de la Barbade, modèle de développement durable pour les petits États insulaires en développement. Il faut que soit renouvelé l'engagement de fournir suffisamment de ressources aux petits États insulaires en développement pour leur permettre d'appliquer pleinement les stratégies de développement durable.

Nous espérons que les signes positifs notés lors de la conférence des donateurs et des petits États insulaires en développement en mars dernier seront concrétisés afin d'inverser la tendance négative et de faire en sorte que les engagements pris à Rio de mettre à la disposition de ces pays des moyens concrets, et notamment des ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et complémentaires, puissent être honorés.

Nous souhaitons par conséquent saisir cette occasion pour renouveler l'engagement du Groupe des 77 en faveur de l'application diligente et efficace de la Déclaration de la Barbade.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République du Guyana de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi,

Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa occidental.

M. Malielegaoi (Samoa) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir au nom des 43 pays membres de l'Alliance des petits États insulaires.

Il va de soi que nous appuyons et approuvons la déclaration du Président du Groupe des 77. Nous sommes ravis d'accueillir au nombre des Membres de l'ONU trois États membres de longue date de l'Alliance des petits États insulaires : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Cinq ans seulement se sont écoulés depuis que nous avons approuvé l'ambitieux Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Je crois me faire l'interprète de tous en disant que nous avons fait de notre mieux pour mettre en oeuvre ce très vaste programme, qui met en relief la complexité des défis que doivent relever nos îles et nos communautés.

On aurait pu croire que l'évaluation des progrès accomplis aurait été tâche relativement aisée mais les négociations n'ont pas été faciles et je crois que le moment est venu de nous poser certaines questions fondamentales.

Il est important que nous nous demandions pourquoi cela a été difficile. Il est important que nous nous demandions si le message que nous adressons aux peuples du monde est suffisamment fort. Et, en fin de compte, il est essentiel que nous nous demandions si nous avons bien une vision commune pour notre avenir – un avenir mondialisé dont les îles, avec leur population, leur culture et leur environnement, fassent partie intégrante.

La disponibilité des informations doit, bien sûr, régir tout processus d'examen et d'évaluation. Il se peut que cela ait joué un rôle dans les négociations. Nos pays reconnaissent la nécessité, pour l'avenir, de rassembler des données exactes et pertinentes et d'y faciliter l'accès. Mais il est possible qu'une autre raison, peut-être plus fondamentale, explique l'application – ou peut-être le refus d'application – du critère de « cas particuliers » aux petits États insulaires en développement.

Qu'il me soit permis de dire que cette notion de « cas particulier » procède du Sommet de la Terre de

Rio en 1992 et qu'elle a fait l'unanimité à la Barbade en 1994. Les petits États insulaires en développement sont écologiquement fragiles et économiquement vulnérables, et force est donc de considérer qu'ils constituent des cas particuliers en matière d'environnement et de développement. L'essence même de cette particularité n'a pas changé. C'est l'application qui en apparaît maintenant problématique.

Beaucoup d'efforts ont été faits pour identifier les préoccupations et les priorités de nos îles en matière de développement durable. C'est la raison d'être du Programme d'action de la Barbade. Ce Programme mérite une réponse adéquate, et c'est la plus grande requête que nous adressons ici à cette Assemblée. On ne construit pas de bateau de pêche quand on ne va pas à la pêche. Mais à la différence du pêcheur qui connaît ses bancs de pêche favoris, les États insulaires, à cette époque de mondialisation rapide, se retrouvent dans des eaux largement inconnues. Nous sommes réalistes et nous acceptons que notre vie évolue, même radicalement, au niveau local comme international. Nous sommes conscients de ce que des solutions ne seront pas trouvées du jour au lendemain, mais nous attendons aussi la compréhension et le soutien de la communauté internationale face aux conséquences que cette évolution représentera pour notre économie et notre environnement.

Pour que nos objectifs ne risquent pas d'être mal compris, je voudrais insister sur la détermination de tous les États insulaires de faire leur le Programme d'action de la Barbade, et sur la conscience qu'ils ont de la responsabilité primordiale qui leur incombe dans leur développement durable. Ils n'ont pas de vœu plus cher que d'être forts et de se suffire à eux-mêmes. Mais s'ils sont vulnérables, c'est en raison de leur petitesse et leur insularité, ainsi que des problèmes de développement et d'environnement, aux proportions réellement planétaires, auxquels ils doivent faire face. C'est dans ce sens, précisément, que nous cherchons à faire appliquer le principe des cas particuliers.

En examinant ce qui a été réalisé, je suis fier de dire qu'il y a eu des progrès réels, sinon importants, au niveau national sur la voie du développement durable. Cela fait partie de la promesse que nous avons faite à la Barbade. En tant qu'États insulaires du monde entier, nous sommes fiers qu'en l'espace de cinq ans nous ayons mis tout en œuvre pour respecter notre parole. De solides partenariats ont été établis pendant cette période dans nos pays et dans nos régions. S'agissant

des îles, je crois que nous pouvons dire que nous sommes tous dans la même situation. Certes, nous faisons tout ce que nous pouvons. Mais, dans un sens mondial, il importe de reconnaître qu'en fait l'ordre du jour des petites îles est celui de tous. C'est là le message le plus puissant.

Les petits États insulaires en développement restent confrontés à de nombreux défis fondamentaux qui sont au centre de notre programme commun. La puissance du message sera mesurée à la façon dont nous relèverons ces défis, à la façon dont la communauté internationale accordera la priorité aux dangereuses menaces que sont le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau de la mer, à la façon dont les pays développés accroîtront leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la façon dont une démarche cohérente à l'égard de la gestion des océans deviendra une priorité principale si nous souhaitons gérer de façon sage cet énorme héritage mondial – tel est le message essentiel de la résolution spéciale des Caraïbes sur les mers – et aux mesures qui seront adoptées pour que les économies vulnérables des petits États insulaires ne soient pas marginalisées face à la mondialisation et à la libéralisation du commerce. Il s'agit, bien entendu, d'un ordre du jour qui n'est pas uniquement constitué de menaces extérieures. L'action au niveau national, appuyée par des institutions régionales et sous-régionales efficaces, devra continuer à résoudre les problèmes fondamentaux liés à notre développement.

Il faudra créer des partenariats durables pour encourager de nouveaux investissements et la création d'emplois fondés sur la gestion durable de nos ressources naturelles limitées. Cela est particulièrement vrai dans les domaines de l'énergie renouvelable et d'un développement durable du tourisme, de l'agriculture et des pêches, des ressources côtières et marines, des ressources de la diversité biologique et des ressources en eau douce.

Je crois que les solutions identifiées par les communautés insulaires en collaboration avec la communauté internationale vont aider d'autres à traiter des problèmes semblables à l'échelle mondiale. Aussi, nos pays insulaires attendent-ils de la communauté internationale et du système des Nations Unies qu'ils s'engagent sans réserve à aider nos pays à trouver et à appliquer des solutions. Les difficultés que nous connaissons sont de caractère mondial, et elles exigent des solutions mondiales.

Pour être certains de pouvoir profiter de l'expérience acquise – et de continuer d'être considérés comme des partenaires à part entière – les petits États insulaires devront participer à toutes les instances internationales pertinentes. Du point de vue de la politique internationale, notre nombre n'est pas insignifiant, et je crois que nous pouvons apporter des contributions appropriées et précieuses à la solution de nombreuses questions.

Il faudra d'autres mesures de renforcement des capacités, surtout dans les domaines relevant des plans nationaux de développement durable. Notre situation océanique et notre isolement relatif signifient que des systèmes de communication adéquats et modernes sont absolument indispensables. Cela doit inclure le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET). Le SIDSNET montre déjà qu'il est un véhicule essentiel pour la communication, la coopération et l'échange d'informations et d'idées. Et, au niveau international, les pays de l'Alliance des petits États insulaires ont certainement besoin de désigner des petits États insulaires en développement comme centres de coordination, au moins au sein des principales institutions des Nations Unies.

À cet égard, l'Alliance apprécie vivement la volonté du Gouvernement norvégien d'aider au renforcement du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une mesure généreuse qui répond directement à la nécessité fondamentale de disposer de mécanismes spéciaux au sein du système des Nations Unies pour garantir la fourniture de conseils et de services de qualité aux petits États insulaires en développement.

Ainsi donc, notre message doit être orienté vers l'action. Il doit être à la fois ample et puissant. Nous ne pouvons nier la situation particulière dans laquelle se trouvent les petits insulaires en développement en matière d'environnement et de développement. Il doit en être tenu compte comme il convient dans toutes les instances et les circonstances appropriées pour assurer une participation pleine et efficace des États insulaires à l'économie mondiale et pour veiller à ce que le milieu insulaire soit géré de manière durable. Nous devons tous nous engager en faveur de cet objectif commun.

Si notre message est effectivement puissant, alors nous serons prêts pour un nouvel examen du Programme d'action de la Barbade, ainsi que des décisions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 2004.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Tommy Remengesau, Vice-Président de la République des Palaos.

M. Remengesau (Palaos) (*parle en anglais*) : Les Palaos s'associent à tous pour exprimer leur plus grande reconnaissance pour la tenue de cette session extraordinaire consacrée aux petits États insulaires en développement. Aujourd'hui, je me sens mieux, sachant que mon pays n'est pas seulement un point sur la carte mais fait partie d'une communauté des nations qui ont sous leur responsabilité une grande partie des océans et des mers du monde et leurs ressources.

Nous avons beaucoup progressé depuis l'expression fragmentée de nos préoccupations particulières au sein des instances régionales, et maintenant à cette instance internationale unique. Nous sommes encouragés par le fait que la reconnaissance internationale du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et l'engagement en sa faveur sont traités à ce niveau. Nous demandons à cet organe de maintenir les feux de l'actualité braqués sur ces questions et de poursuivre le dialogue, les négociations et les stratégies avec les pays donateurs et les institutions de prêt. Nous continuons toutefois de nous sentir quelque peu frustrés, déçus et, disons-le, impuissants devant ce que font – ou plutôt ne font pas – nos partenaires donateurs pour appliquer les principes et les engagements sur le développement durable consacrés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Programme d'action de la Barbade, la Convention sur la diversité biologique, Action 21, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Nous espérons que cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale débouchera sur une coopération plus étroite et de meilleures relations entre les États donateurs et les petits États insulaires en développement pour que nous puissions devenir de véritables partenaires du développement durable.

Mais nous avons certaines choses positives à mentionner, puisque nous avons pris des mesures pour concrétiser certains des grands principes du Programme d'action de la Barbade dans des politiques et des actions. Les États-Unis et le Japon ont lancé l'ordre du jour commun pour la coopération dans une perspective mondiale, qui a intégré la préservation des récifs de corail au chapitre 17 d'Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cette mesure a débouché sur l'Initiative internationale de 1995 sur les récifs de corail, dans le cadre de laquelle la République des Palaos a été choisie comme site d'un centre international de recherche sur les récifs de corail.

La construction de ce centre est financée par une subvention japonaise, et les États-Unis accordent une assistance technique et un appui en matière de formation. Le centre doit être terminé l'an prochain et constituera une instance internationale de recherche et d'éducation sur les récifs de corail qui améliorera la gestion et la préservation des récifs des Palaos et du monde entier.

En outre, l'initiative de création du centre a été complétée par la promulgation de lois nationales telles que le *Natural Heritage Act*, le *Marine Protection Act* et l'*Endangered Species Act*. Cela fera partie du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens. La République des Palaos invite la communauté internationale à travailler avec nous pour étudier, comprendre et éduquer d'autres régions ainsi que la communauté internationale sur les récifs et sur leur écosystème fragile.

En outre, la plupart de nos terres, mangroves, baies et zones côtières ont été désignées comme zones protégées par la loi. Nos lois et nos cultures traditionnelles elles aussi militent fermement aujourd'hui en faveur du développement durable. Cependant, c'est face aux forces extérieures qui échappent à notre contrôle pas que nous sommes le plus vulnérables et notamment aux puissances industrielles qui sont responsables des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Nous appelons les pays développés du monde à honorer leurs obligations morales et les engagements qu'ils ont pris en matière de mise en valeur de l'énergie renouvelable et de respect de l'environnement. Nous appelons les institutions et les pays donateurs à fournir les capitaux indispensables pour mettre en oeuvre le

Programme d'action pour le développement durable qui a été adopté.

Nous appelons de nos vœux une prise de conscience à l'échelle mondiale du caractère unique et des faiblesses des petits États insulaires en développement. Pour être juste, la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable de la Barbade requiert également l'adoption au plan national de principes directeurs et le recours aux ressources locales. Cela est tout aussi important que l'aide et l'adoption par les pays industrialisés des mesures voulues, qui ne sont pas de notre ressort.

Sur la question des matières nucléaires et des déchets radioactifs, la République des Palaos s'enorgueillit d'avoir adopté une loi interdisant le stockage, l'utilisation, l'évacuation et le transbordement des matières et déchets nucléaires dans la limite des 200 milles autour de l'archipel. Nous nous joignons à l'appel lancé pour assurer le respect et l'adhésion à cette interdiction à l'échelle internationale. Il n'est pas difficile de comprendre la situation critique dans laquelle se trouvent les petits États insulaires et d'imaginer que notre existence même serait menacée d'extinction pure et simple si un accident se produisait.

La République des Palaos souhaite s'associer au communiqué adopté le 25 septembre 1999 lors du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires.

Le XXI^e siècle devrait être l'«ère de l'économie». Nous formons le vœu que la valeur pécuniaire ne l'emporte pas sur les valeurs humaines et que le monde comprenne que l'avenir des petits est également l'avenir des grands et qu'en fin de compte, la survie du monde dépend de chacun d'entre nous – grands et petits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République des Palaos de sa déclaration.

Les membres de l'Assemblée vont à présent entendre une allocution de S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre.

Le Président Clerides (*parle en anglais*) : C'est avec un vif plaisir que je prends la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale à laquelle participent les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires. Chypre estime

que la tenue de cette session est très importante car elle nous permet à tous, petits États insulaires, d'exprimer nos préoccupations et d'examiner certaines questions qui, de manière générale, revêtent une importance pour la communauté internationale et qui, de manière plus spécifique, sont essentielles pour le développement économique et social à venir des petits États insulaires en développement.

La présente session nous fournit également une tribune pour passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de la Barbade et pour exprimer notre déception devant les résultats obtenus jusqu'à présent. Ce Programme appelait à une coopération plus étroite de la communauté internationale avec les petits États insulaires en développement pour aborder les questions liées au développement durable de ces États, la réalité étant que ces États sont extrêmement vulnérables aux catastrophes naturelles qui ont des effets dévastateurs sur les économies en développement.

La plupart des problèmes auxquels sont confrontés les petits États ont pour origine les changements climatiques qui résultent en grande partie des émissions de dioxyde de carbone des pays développés. Il y donc là une responsabilité partagée, et des efforts communs doivent par conséquent être faits pour trouver les meilleures solutions qui profiteront à l'humanité tout entière.

En se fondant sur les documents du Sommet de Rio et du Programme d'action de la Barbade, Chypre a adopté un plan d'action national destiné à protéger l'environnement et un plan de développement stratégique visant à une réévaluation et une actualisation continues de ses politiques économiques et sociales. Notre politique sociale est axée sur l'environnement, la protection de notre patrimoine culturel et l'élévation générale du niveau de vie, autant de domaines qui ont subi le contrecoup de l'invasion tragique par la Turquie en 1974.

La coordination et la coopération entre les petits États est de la plus haute importance. À cet égard, Chypre est déterminée à partager avec les autres petits États sa propre expérience et son savoir-faire dans des domaines qui les intéressent directement, tels que l'énergie solaire, le tourisme viable et la planification.

Il n'en reste pas moins que la coopération, l'assistance et la responsabilité partagée de la communauté internationale sont tout aussi importantes.

Celle-ci doit appuyer les initiatives et mécanismes appropriés tendant à renforcer la coopération régionale, nationale et internationale en vue de prévenir les catastrophes naturelles et l'atténuation leurs effets.

De plus, à la lumière de la gravité continue des problèmes de la dette que connaissent de nombreux pays, et en particulier plusieurs petits États insulaires, le moment est venu pour la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour remédier à cette situation.

La vulnérabilité des petits États insulaires aux menaces à leur sécurité émanant de leurs voisins plus grands et plus puissants est une autre source d'inquiétude pour ces pays. L'exemple de Chypre témoigne des dangers inhérents auxquels sont confrontés les petits pays dans un monde dominé par la puissance du feu et non par les principes du droit international et de la justice. Depuis 25 ans, 37 % du territoire de Chypre est sous occupation militaire étrangère et l'on ne cesse de chercher à consolider la division de l'île. Les droits de l'homme dans les deux communautés font l'objet de violations; les Chypriotes grecs sont forcés de vivre comme réfugiés dans leur propre pays et les Chypriotes turcs émigrent pour éviter les conséquences terribles de l'importation de colons venus de la Turquie orientale.

Les efforts répétés menés sous les auspices de l'ONU n'ont pas abouti au règlement souhaité du problème chypriote à cause de l'intransigeance de la partie turque. Nous sommes à la veille du lancement de la plus importante initiative entreprise par la communauté internationale et le Secrétaire général devrait bientôt inviter les deux parties à négocier. La partie chypriote grecque participera à ces négociations dans un esprit de bonne volonté et de courage et dans le réel désir de trouver une solution durable au problème de Chypre sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international. Nous engageons la partie turque à répondre favorablement à l'appel lancé par le Groupe des Huit, le Conseil de sécurité, l'Union européenne et le Mouvement des pays non alignés pour qu'elle participe aux négociations entreprises sous les auspices du Secrétaire général et qu'elle envisage ces négociations comme une possibilité de créer un avenir commun de prospérité, de dignité et de respect de tous les droits fondamentaux de tous les Chypriotes, sans aucune discrimination.

Parlant au nom des petits États, je tiens à souligner qu'il importe au plus haut point de trouver au

problème chypriote une solution qui soit conforme à la justice. Une solution injuste créerait un précédent fâcheux. Les petits États en se sentiront jamais en sécurité et ne pourront jamais faire confiance aux systèmes de sécurité collective et au mécanisme de règlement pacifique consacré par la Charte des Nations Unies.

Avec l'avènement du nouveau millénaire, oeuvrons de concert pour créer le climat voulu afin d'aider les petits États insulaires à relever les défis qui se posent à eux, qu'il s'agisse de problèmes concernant leur sécurité, de problèmes économiques ou écologiques. Nous devons passer de la constatation et de la prise de conscience des problèmes à l'adoption de mesures concrètes destinées à résoudre les graves problèmes que connaissent aujourd'hui les petits États insulaires. La communauté internationale a la responsabilité d'aider les petits pays qui en sont membres à satisfaire leurs besoins et de leur donner des possibilités de se développer et de prospérer dans un monde extrêmement interdépendant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de Chypre de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Leo Amy Falcam, Président des États fédérés de Micronésie.

Le Président Falcam (*parle en anglais*) : Au moment où mon pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, en 1991, le « Sommet de la Terre » de Rio n'était encore qu'une idée. Des négociations étaient alors en cours sur les changements climatiques, et l'idée de considérer les petits États insulaires comme constituant une catégorie particulière semblait radicale. Quiconque aurait alors suggéré que le monde finirait par se réunir pour assister à une conférence consacrée précisément à la situation des petits États insulaires aurait été considéré comme un visionnaire. Qui aurait imaginé qu'un programme d'action serait présenté, et qu'en 1999, ses progrès seraient passés en revue au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies? Mais c'est précisément ce que nous faisons ici, et nous devons donc remercier les nombreux représentants et hauts fonctionnaires passés et présents dont le labeur et le dévouement nous ont permis d'être ici aujourd'hui.

Les questions dont nous traitons ne sont pas seulement liées au rôle humanitaire prévu pour l'Organisation par la Charte des Nations Unies; ce sont également des questions critiques pour tous les pays. Nous avons ici une excellente occasion de faire progresser les travaux déjà commencés et d'encourager l'adoption de mesures encore plus vigoureuses à l'aube du XXI^e siècle. Mon gouvernement pense, en général, que la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade a été lente. Les petits États insulaires ont, au cours des cinq dernières années, par exemple, vu l'aide publique au développement qui leur est allouée diminuer de façon marquée. C'est donc avec beaucoup d'espoir que le Gouvernement des États fédérés de Micronésie a assisté à la récente conférence des donateurs pour les petits États insulaires en développement. À cette occasion, nous avons présenté le train de mesures que nous avons entreprises pour promouvoir un développement durable et nous avons souligné les besoins qu'il reste indispensable de satisfaire si l'on veut pouvoir renforcer les capacités et les institutions. Nous sommes impatients de passer à l'étape suivante et nous espérons que cette session fournira l'impulsion nécessaire pour mettre la machine en marche.

La modernisation nous a, malheureusement, détournés de nos pratiques durables traditionnelles, mais le mandat du Programme d'action de la Barbade nous permet d'affronter l'avenir avec espoir et confiance. Je suis heureux de dire que mon peuple et mon gouvernement ont déjà entrepris ce nouveau voyage. Nous avons par exemple réussi à mettre en oeuvre des ajustements structurels et des réformes, même si cela a été difficile et douloureux, et nous avons notamment procédé à une réduction considérable des effectifs de l'administration. Le Vice-Président des États fédérés de Micronésie préside un Conseil du développement durable qui surveille la mise en oeuvre de mécanismes durables dans le pays. En 1995, nous avons convoqué nos tous premiers sommets économiques sur le plan national et sur le plan des États, et pas plus tard que le mois dernier, nous avons terminé le deuxième sommet économique destiné à évaluer les progrès accomplis. Mon gouvernement a également fait appel à l'assistance externe en vue de promouvoir une planification rationnelle et une saine gestion des politiques économiques. Le moment venu, cette fonction sera intégrée et développée à l'intérieur du gouvernement. Le Programme des Nations Unies pour le développement a également contribué pour

beaucoup au développement des moyens institutionnels dont dispose le secteur privé.

L'aboutissement de ces initiatives dépendra de la volonté politique du gouvernement et de son désir d'adopter des mesures difficiles malgré les risques politiques qui peuvent en découler, mais aussi de la poursuite de l'assistance financière et technique que nous recevons de nos donateurs bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Pour parler franchement, les îles ont besoin et continueront d'avoir besoin d'aide. Nous devons prendre rapidement des mesures positives pour faire face à ces problèmes critiques, sans quoi les petites îles ne serviront que d'exemple catastrophique de l'apathie et de l'inaction mondiales. Comme je l'ai dit la semaine dernière à l'Assemblée générale, il n'est plus acceptable de laisser les affaires suivre leur cours dans des domaines fondamentaux qui concernent la planète tout entière.

Force est de reconnaître que certains progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Bien que ces progrès aient été lents, nous commençons à voir certains effets positifs grâce aux efforts déployés par des institutions telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le terme d'« adaptation » ne fait plus figure de gros mot dans le contexte de la Convention sur les changements climatiques. Les conséquences funestes de la détérioration des récifs coralliens, de la mauvaise gestion des pêcheries et de l'insuffisance des ressources en eau douce sont des questions qui ont toutes été inscrites à l'ordre du jour mondial.

J'ai une dernière préoccupation à exprimer. De nombreux donateurs semblent satisfaits de mettre nos petits États insulaires dans la même catégorie générique. Dans la seule région du Pacifique, l'on trouve des atolls de corail au-dessous du niveau de la mer, de hautes îles volcaniques, des climats désertiques et des forêts tropicales luxuriantes. Les États insulaires ont des caractéristiques variées et doivent être traités de manière individuelle. L'aide au développement ne doit pas uniquement se baser sur les chiffres statiques du produit national brut ou de la population. Elle doit également être conçue en fonction des diverses caractéristiques terrestres et maritimes qui contribuent au caractère unique de chaque État insulaire.

Il est certain que les décisions à prendre sont difficiles. Je lance donc un appel aux donateurs qui ont

appuyé si généreusement le Programme d'action de la Barbade et je demande à tous les pays d'agir de toute urgence car c'est ce qu'exige la réalité mondiale d'aujourd'hui. Avec l'appui continu et l'encouragement de cette grande organisation et de la communauté des donateurs, nos problèmes pourront être surmontés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président des États fédérés de Micronésie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Win Aung, Ministre des affaires étrangères du Myanmar.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi d'avoir la chance de participer à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Tout comme nous avons pris conscience des besoins particuliers des secteurs vulnérables de nos populations aux niveaux national et mondial, nous commençons à reconnaître les besoins particuliers des États les plus vulnérables de la communauté internationale. C'est ce qui a amené la communauté internationale à adopter en 1994 à Bridgetown, à la Barbade, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Ce programme constitue le plan le plus important adopté par la communauté internationale pour le développement durable de ces États uniques. Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer notre ferme appui en faveur d'une application plus active de ce Programme.

Le développement durable des petits États insulaires en développement est plus qu'une simple question de développement; c'est une question de survie qui mérite, en raison des problèmes et de la vulnérabilité uniques de ces États, de retenir d'urgence toute l'attention de la communauté internationale. Le Programme d'action de la Barbade contient des engagements contraignants, et ces engagements doivent être pleinement respectés. Le Programme ne peut être appliqué complètement si la communauté internationale ne remplit pas les fermes engagements qu'elle a assumés.

L'application efficace du Programme d'action a été entravée surtout par des facteurs qui sont

indépendants de la volonté des petits États insulaires en développement. Ces principaux facteurs tiennent, entre autres, à l'insuffisance des ressources financières et humaines et des capacités institutionnelles. Par conséquent, il est absolument nécessaire que la communauté internationale aide les petits États insulaires en développement à remédier à cette situation en leur fournissant des ressources financières adéquates, prévisibles et additionnelles. Pour leur part, comme les donateurs les ont encouragés à le faire, les petits États insulaires en développement devraient recenser les domaines prioritaires dans lesquels une action urgente s'impose, conformément à leurs objectifs nationaux. L'on pourrait ainsi mieux cibler le financement sur les projets les plus importants dans les domaines prioritaires. À cet égard, les mécanismes établis au niveau bilatéral entre les pays concernés et les donateurs sont, à notre avis, des voies efficaces de consultation sur les projets d'importance immédiate au niveau régional. Par conséquent, la coordination et la coopération entre les points de convergence des petits États insulaires en développement, l'établissement de mécanismes d'application régionale permanents, le renforcement des dispositions régionales existantes, et l'adoption d'une large démarche participative pour l'établissement des priorités et l'identification des besoins particuliers sont des mesures importantes qui permettraient d'accélérer l'application du Programme d'action de la Barbade.

Toutes les composantes du Programme ont été examinées à diverses occasions, et les progrès réalisés dans l'application du Programme ont été évalués. À la suite de ces examens, nous avons été en mesure de cerner des domaines qui exigent une attention immédiate. De plus, le processus d'examen a permis de mettre en lumière les contraintes et les priorités particulières de chaque petit État insulaire en développement. Il est encourageant de constater que ces États, en honorant leurs engagements en vertu du Programme, ont déployé des efforts considérables. Ces efforts sont donc tout à fait louables. Cependant, la question des ressources financières demeure essentielle pour permettre aux petits États en développement de s'attaquer à une grande variété de domaines prioritaires. Il est grand temps que les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux et multilatéraux envisagent cette question en priorité. La volonté des grandes institutions financières de faire preuve de souplesse dans l'exploration des moyens d'aider les petits États insulaires en développement

représente donc un pas dans la bonne direction. Nous croyons fermement que la session historique actuelle fournira une occasion de forger un partenariat renforcé sur une base plus ferme et plus prévisible.

Si je peux me permettre d'utiliser une analogie, les petits États insulaires en développement sont comme des petits enfants qui apprennent à marcher. Il appartient à la communauté internationale de veiller à leur développement, de les encourager et de les aider à se tenir debout par eux-mêmes. J'exhorte toutes les parties concernées non seulement à renouveler mais aussi à honorer l'engagement qu'elles ont pris de promouvoir une application globale et complète du Programme d'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Rosario Green, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

Mme Green (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation est fort satisfaite de la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le thème qui nous rassemble est une question prioritaire pour tous les États, et le Mexique réaffirme aujourd'hui son attachement aux politiques et activités visant à renforcer les mesures que tous les pays, y compris les petits États insulaires, adoptent pour concilier la croissance économique et la protection de l'environnement.

À cet égard, je voudrais décrire une expérience de coopération entre le Mexique et les États insulaires des Caraïbes. Nous avons, avec ces États qui constituent notre troisième frontière, des liens historiques, géographiques, politiques, économiques et culturels d'une importance particulière. Avec eux, nous travaillons conjointement pour élaborer des stratégies de collaboration et des mécanismes de dialogues, tant au niveau bilatéral que régional, sur la base d'accords de coopération dans les domaines de la technique, de la science, de la culture et de l'éducation. En outre, au plan régional, notre engagement se manifeste également par notre présence comme observateur à la Communauté des Caraïbes et notre appartenance de plein droit à l'Association des États des Caraïbes.

Concrètement, lors de la deuxième réunion au sommet de l'Association des États des Caraïbes, qui a eu lieu en République dominicaine en avril dernier, les

Ministres des affaires étrangères de ces États ont signé un accord de coopération régionale pour faire face aux catastrophes naturelles. Dans cet esprit, le Mexique a veillé à la mise en oeuvre de 4 projets sur la prévention des catastrophes d'origine naturelle en collaboration avec le centre des Caraïbes pour la recherche et la gestion en matière de catastrophes de l'Université des Antilles occidentales.

De plus, dans la déclaration que j'ai faite lors du débat général de la cinquante-quatrième session, j'ai proposé d'organiser d'urgence une répartition des fiches au plan international qui serait à la fois créative et efficace, pour réagir en cas de catastrophe naturelle. Une telle division internationale du travail nous aiderait à répondre plus rapidement et au moment opportun aux besoins des populations touchées par ces types de phénomènes. Elle permettrait également d'établir un système rapide et approprié dans le cadre duquel nous pourrions mieux tirer profit de la coopération internationale dans toutes ses phases, depuis la prévention et l'alerte rapide pour une action d'urgence jusqu'à l'atténuation des effets de la catastrophe, sans oublier le redressement et la reconstruction. À cette fin, nous avons demandé au Secrétaire général de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies assume ses responsabilités et son rôle de chef de file à cet égard.

Dans un autre ordre d'idées, à titre de Président du Comité spécial sur le tourisme de l'Association des États des Caraïbes, le Mexique a mené avec vigueur ce qui jusqu'à maintenant demeure son principal projet : l'établissement d'une zone de tourisme durable dans les Caraïbes. Le Mexique occupe également la présidence du fonds spécial de l'Association des États des Caraïbes, et la vice-présidence du Comité spécial pour la protection et la conservation de l'environnement et de la mer des Caraïbes.

Dans ces deux instances, le Gouvernement du Mexique s'efforce avec détermination et solidarité de contribuer à la préservation de cet important habitat.

Je voudrais à présent faire part à l'Assemblée de quelques réflexions de ma délégation sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dont nous sommes aujourd'hui saisis.

Tout d'abord, nous considérons qu'il est nécessaire de disposer de mécanismes de financement permettant de mobiliser des ressources économiques

supplémentaires de façon à ne pas risquer d'entraver la pleine application du Programme.

Deuxièmement, nous jugeons indispensable de formuler de nouvelles stratégies de collaboration et de créer des partenariats novateurs de nature à garantir une coopération authentique avec les petits États insulaires en développement.

Troisièmement, mon gouvernement considère qu'il est essentiel de respecter les accords internationaux dans les domaines des changements climatiques, de la diversité biologique et de la désertification puisque la solution aux problèmes écologiques mondiaux est étroitement liée à la survie de tous les pays de ce groupe. Nous sommes également attachés au mécanisme pour un développement propre prévu dans le Protocole de Kyoto afin de faciliter la coopération entre les pays en développement et les pays plus avancés. Le Mexique considère également que le protocole sur la prévention des risques biologiques, actuellement en cours de négociation, permettra de concilier l'objectif de la protection de la richesse biologique et l'exploitation des avantages des biotechnologies.

La délégation mexicaine est convaincue que le moment est venu de relever le défi en trouvant des formules nouvelles et réalistes pour lancer le développement durable des petits États insulaires. Nous ne pouvons tarder davantage.

Le Mexique tient à exprimer son appui au Programme d'action de la Barbade et sa solidarité avec les pays concernés, qu'il s'offre à aider dans la mise en oeuvre des objectifs du Programme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Boris Tarasyuk.

M. Tarasyuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous discutons aujourd'hui de l'un des problèmes les plus aigus de l'ordre du jour mondial. Les enseignements retirés de la mise en oeuvre des décisions adoptées à Bridgetown il y a cinq ans illustrent nettement le caractère fondamental et mondial des objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade. Les problèmes des petits États insulaires en développement et la promotion de leur développement durable sont graduellement devenus des priorités pour les organes compétents et les institutions spécialisées de l'ONU.

Ce groupe d'États unique en son genre est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis nés de l'évolution de l'économie et de l'environnement mondiaux. En ouvrant aux petits États insulaires de larges possibilités d'intégration à l'espace économique mondial, la mondialisation les a rendus tributaires du commerce extérieur pour le succès de leur politique économique. Or, le rythme de la libéralisation des échanges au cours des dernières années, l'éloignement des pays insulaires des grands marchés et des centres commerciaux et financiers et les répercussions néfastes des crises financières récentes menacent la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action.

C'est pourquoi le risque de marginalisation que comporte l'instauration d'un nouvel ordre économique oblige la communauté mondiale à se pencher en priorité sur les problèmes de ce groupe de pays jusqu'à présent négligé. Les facteurs clefs pour ce qui est de la viabilité de leur développement sont à notre avis l'élimination des barrières commerciales, la garantie d'accès des produits des petits États insulaires aux marchés mondiaux et le transfert préférentiel de technologies écologiquement viables.

L'Ukraine comprend bien les problèmes des petits États insulaires, étant encore aux prises avec ceux qu'a provoqués la catastrophe de Tchernobyl. Près de 100 000 kilomètres carrés de terres ukrainiennes ont ainsi été contaminées et plus de 200 000 personnes réinstallées sur d'autres terres. Des centaines de personnes sont mortes irradiées et des milliers souffrent encore des séquelles de ces irradiations.

L'Ukraine subit également l'influence négative de certains des phénomènes qui touchent les États insulaires. Les zones côtières de l'Ukraine, en particulier la péninsule de Crimée, souffrent de la pollution engendrée par l'activité humaine sur terre, ce qui a des répercussions sur les fragiles écosystèmes côtiers. La vulnérabilité de l'économie nationale causée par son ouverture et sa dépendance à l'égard des importations de ressources naturelles ainsi que les répercussions des activités humaines sur l'environnement ne sont pas des notions abstraites pour mon pays pendant sa transition vers une économie de marché.

La nécessité urgente de préserver la biodiversité unique des écosystèmes côtiers et marins doit conduire la communauté internationale à unir ses efforts à tous les niveaux – mondial, régional, sous-régional et

national. Les petits États insulaires en développement sont de par leur situation exposés aux ravages des catastrophes naturelles, en particulier de phénomènes comme El Niño. Nous pensons que pour pouvoir atténuer les répercussions de ces catastrophes, des efforts de coordination sont avant tout nécessaires au niveau de la communauté internationale pour que l'échange de données scientifiques et la création de systèmes d'alerte rapide et d'autres dispositifs préventifs permettent de protéger les populations.

À ce propos, nous attachons la plus haute importance aux travaux sur la mise au point d'un indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires. Cet indice devrait englober tous les paramètres nécessaires à la création d'un cadre favorable au développement de ces pays grâce au renforcement de la coopération avec la communauté internationale. L'élaboration d'un indice de vulnérabilité intégré permettrait également de s'attaquer à des problèmes sociaux, comme la pauvreté et le chômage, profondément enracinés dans certains de ces petits États insulaires.

Riche de sa grande expérience et de ses méthodes de pointe dans le domaine de la prévision météorologique et sismique à long terme, en particulier pour les régions côtières, l'Ukraine est disposée à développer encore sa coopération avec les petits États insulaires dans ce domaine. Nos équipements spatiaux et aériens de télédétection pourraient servir à la prospection et à l'évaluation des ressources naturelles dans ces pays. Nous sommes également prêts à partager nos technologies de pointe et notre expérience dans la prévention de l'érosion des côtes, en particulier dans la conception et la construction de brise-lames. En outre, l'Ukraine pourrait proposer les services de sa flotte de navires océanographiques pour des recherches sur la préservation des écosystèmes, et principalement des récifs coralliens.

Notre pays a une longue expérience de la formation professionnelle des ressortissants de nombreux pays en développement, y compris des petits États insulaires. Nous sommes prêts à continuer à fournir une aide à la formation au personnel des petits États insulaires dans nos institutions éducatives et scientifiques, en particulier dans le domaine de la climatologie et de la météorologie.

Au cours des cinq ans qui ont suivi la Conférence de la Barbade, nous avons pu voir les efforts que continuent de faire les petits États insulaires en

développement pour s'acquitter de leurs engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action. Nous espérons que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale permettra de donner une impulsion nouvelle à la mise en oeuvre efficace du Programme d'action et à l'introduction de mécanismes novateurs permettant de s'attaquer aux problèmes graves que rencontrent ces États. La pleine application des décisions de la Barbade permettra non seulement de favoriser le développement durable de ce groupe d'États mais aussi de contribuer au progrès économique et social de l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, S. E. M. George Odlum.

M. Odlum (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*): Il est vraiment cruellement ironique de parler de cette session comme étant une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour les petits États insulaires en développement. Le traitement que les pays donateurs nous réservent est tout sauf extraordinaire. Certes, nous sommes de petits États, mais dans le climat international actuel on se demande si nous méritons d'être classés comme des États « en développement ». Si nous saluons la préoccupation qui a amené les États Membres à convoquer cette session d'examen, le fait que les pays développés n'aient pas adhéré à l'esprit de coopération internationale a fait s'évanouir le rêve. Nos espoirs se sont flétris, comme un raisin au soleil.

La conclusion sommaire de l'examen est que la situation des petits États insulaires en développement a changé, mais pour le pire, accroissant l'urgence avec laquelle la communauté internationale doit s'occuper de la situation défavorable critique dans laquelle se trouvent ces États. Ces derniers restent vulnérables aux catastrophes naturelles, qui se sont intensifiées au fil des ans, et qui font de plus en plus de morts et de dégâts lorsqu'elles s'abattent sur leurs masses continentales et sur leurs populations. Ces catastrophes ont ébranlé l'infrastructure et les économies et ont entraîné des coûts de reconstruction par habitant qui sont bien au-delà des possibilités des petits États insulaires en développement.

En 1995, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat est parvenu à la conclusion que la température moyenne de la surface de la terre avait augmenté. Pour les petits États insulaires en développement, cela signifie élévation du niveau de la

mer, érosion côtière, perte de masse continentale, contamination des ressources en eau douce et menace à la diversité biologique. On estime que les Caraïbes à elles seules pourraient être amenées à dépenser 1 milliard 100 millions de dollars pour construire de nouveaux ouvrages de protection contre la montée des eaux.

Les ravages causés par les catastrophes naturelles sont illustrés de façon très imagée par ce qui s'est produit récemment à Montserrat, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Bahamas, où le relèvement coûtera des millions de dollars. Au cours de la période 1977-1996, 44 petits États insulaires en développement ont été frappés par 153 cyclones ou ouragans.

Les petits États insulaires en développement sont vulnérables aussi aux problèmes économiques non naturels et exogènes, entre autres l'instabilité des prix des matières premières sur les marchés mondiaux et de la demande internationale des biens et services, ainsi que l'érosion des préférences. Les chiffres des années 80 indiquent que pour 30 petits États insulaires en développement, les frais de transport et d'assurance ont représenté 13 % de la valeur des importations, alors que ce taux était estimé à moins de 6 % pour les pays développés.

La vulnérabilité écologique des petits États insulaires en développement est bien connue. Nous avons peu de maîtrise sur les vulnérabilités naturelles. Notre capacité de nous attaquer aux vulnérabilités économiques qui nous sont inhérentes est très limitée. La vulnérabilité économique la plus dévastatrice vient de l'extérieur, et par conséquent ne dépend pas de nous. Cependant, elle est prévisible, et, curieusement, la communauté internationale ne s'en préoccupe pas.

La vulnérabilité des petits États insulaires en développement et leur développement durable doivent être replacés dans le contexte actuel de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. Sainte-Lucie est un cas typique de petit État insulaire en développement vulnérable. Dans le cadre de l'application du Programme d'action de la Barbade, Sainte-Lucie a adhéré à de nombreux accords et conventions régionaux et internationaux. Au plan national, de nombreuses lois sur l'environnement ont été adoptées.

La décision rendue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) condamnant le traitement préférentiel de nos bananes sur le marché de l'Union

européenne a fait que nos exportations ont chuté de 50 % entre 1992 et 1997. Le nombre de planteurs de bananes a diminué de 35 % au cours de cette période. L'on s'attend que 2 200 agriculteurs quittent cette industrie, ce qui touchera directement 10 000 personnes.

En résumé, la pauvreté a augmenté à Sainte-Lucie, et nous n'avons pas fini d'évaluer les répercussions sociales de cet état de choses, qui vont se refléter dans la criminalité, l'abus de drogues et la décomposition sociale. Selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, Sainte-Lucie a connu la chute la plus spectaculaire dans les Caraïbes, perdant 23 places, tombant du cinquante-huitième rang l'année dernière au quatre-vingt-unième cette année. Voilà les conséquences de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sur Sainte-Lucie.

Le développement durable de Sainte-Lucie et des autres petits États insulaires en développement est menacé par l'avarice des sociétés transnationales, qui, dans l'économie mondialisée, remplacent les gouvernements pour fixer les règles et les normes du commerce. Aujourd'hui, nous développons les grandes sociétés et maximisons le profit, mais nous ne faisons rien pour le développement de l'être humain. Ce que l'on recherche c'est l'expansion des marchés et des profits accrus pour les sociétés transnationales, et non pas le développement des peuples ou le développement durable des pays. Voilà ce qu'est la mondialisation, que les petits États insulaires en développement doivent accepter comme étant la voie à suivre pour le développement et la croissance à venir.

C'est un monde planétaire où les riches continuent de prospérer aux dépens des faibles et des vulnérables. Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) peuvent se vanter des possibilités et des avantages qu'apporte la mondialisation, car ce sont eux qui ont créé le marché mondial à leur avantage, en ne faisant aucun cas des besoins de la grande majorité du monde. Par le biais de l'OMC, ils perpétuent délibérément à nos dépens la prémisse qu'un système est bon pour la croissance économique de tous les pays, alors qu'il est établi que, depuis que les institutions de Bretton Woods ont conçu le système économique actuel après la Deuxième Guerre mondiale, la pauvreté a augmenté tandis que le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement continue de s'élargir.

Malgré la richesse croissante des pays de l'OCDE, l'aide publique au développement fournie aux petits États insulaires en développement continue de diminuer. En 1994, les décaissements nets d'aide bilatérale et multilatérale aux petits États en développement se sont montés à 2 milliards 360 millions de dollars, mais ce chiffre n'était plus que de 1 milliard 960 millions de dollars en 1997, et ils continuent de diminuer. La Banque mondiale et la communauté internationale continuent délibérément de classer nos pays en utilisant le mauvais indicateur qu'est le produit intérieur brut par habitant, critère qui ne tient pas compte de nos vulnérabilités.

Certains de nos partenaires continuent d'utiliser la mer des Caraïbes, qui est d'une importance vitale pour notre développement économique, pour le mouvement transfrontière des déchets dangereux et radioactifs. Or, ils continuent de remettre en question notre droit d'interdire ces pratiques et s'opposent à la révision du droit international pour y introduire des dispositions prévoyant la protection de la mer des Caraïbes. Sainte-Lucie demande à ses partenaires et à la communauté internationale d'appuyer le projet de résolution faisant de la mer des Caraïbes une zone spéciale, compte tenu de son rôle critique dans le développement des pays de la région.

Le rapport sur l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade est décourageant. La communauté internationale n'a guère versé de contributions pour le développement des petits États insulaires en développement et rares ont été les progrès sur la voie du développement durable. Le texte qui a fait l'objet d'un accord n'indique aucun engagement visant à venir à bout des vulnérabilités. Il ne comporte aucune disposition spécifique en faveur du développement durable de leurs systèmes financiers, monétaires et commerciaux. Il n'y a aucune intention claire d'accorder un traitement spécial et différencié fondé sur les vulnérabilités écologique et économique de ces pays.

Nous avons besoin de temps et de financement de la part de nos partenaires développés, qui profitent de l'économie mondialisée, pour diversifier nos économies et pour endiguer le sévère déclin économique que la mondialisation nous inflige.

Nous avons besoin d'assistance technique pour renforcer notre capacité d'affronter la concurrence mondiale. Nous avons besoin, dans les Caraïbes

seulement, d'un montant de 1,1 milliard de dollars pour de nouvelles constructions destinées à nous protéger contre l'élévation du niveau de la mer. Nous avons besoin que l'ONU joue son rôle pour protéger les membres les plus faibles et les plus vulnérables de cette société mondialisée, que l'Organisation parachève l'indice de vulnérabilité et qu'elle s'efforce d'en faire un critère permettant de classer les pays en vue de leur accorder un traitement avantageux à des conditions préférentielles. Nous avons besoin que l'ONU joue un rôle central dans la gestion de la mondialisation pour veiller à ce que le partage des bénéfices se fasse sur la base de l'égalité et de l'équité pour favoriser le développement de tous les peuples.

Ces petits états insulaires en développement sont perchés de manière précaire sur le plateau continental de notre vulnérabilité. Les raz-de-marée de la mondialisation peuvent nous plonger dans des abîmes insondables, peuvent décimer nos populations et peuvent nous réduire à l'état de statistiques dans un accès de négligence. Pour nous, le développement est notre survie, car nous ne disposons pas des filets de protection que nos partenaires du monde développé considèrent comme des acquis. Nous avons besoin d'une nouvelle façon de penser, d'une nouvelle manière de percevoir le sous-développement, d'une nouvelle philosophie globale qui donne la priorité aux damnés de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jaswant Singh, Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : L'image de l'Inde qui nous vient généralement à l'esprit est celle d'une vaste masse terrestre, mais notre pays est bien plus que cela. L'Inde a le profil géographique très diversifié d'un sous-continent qui se caractérise par les montagnes les plus élevées du monde, des déserts chauds et froids et plus de 1 300 îles, soit un des chiffres les plus élevés du monde.

En tant que Président de l'Island Development Authority de l'Inde, j'ai moi-même étudié les spécificités et les problèmes des petits pays insulaires en développement tout en m'attachant à protéger dans le même temps leurs écosystèmes fragiles et leur environnement unique. L'expérience de l'Inde en matière de développement, son attachement à la croissance dans l'égalité et à l'autonomie et sa fidélité à la cause de la coopération Sud-Sud font de notre pays

un modèle véritablement unique qui lui donnent une large expérience, mise au service de sa population, qu'elle souhaite partager.

Nous sommes très conscients des besoins particuliers et des attentes des petits États insulaires en développement, et nous les comprenons. Au cours des cinq dernières années, nous avons resserré les liens existants et établi de nouveaux liens avec ces petits États. Peu après la Conférence de la Barbade, nous avons ouvert une mission permanente avec rang d'ambassade en Papouasie-Nouvelle-Guinée et nous avons établi des relations diplomatiques avec Haïti, les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et la République des Palaos. Nous avons renforcé nos liens avec les organisations régionales et nous disposons du statut d'observateur auprès de l'Association des États des Caraïbes.

Plus de 30 petits États insulaires bénéficient à présent du Programme de coopération technique et économique de l'Inde pour l'assistance aux projets, l'envoi d'experts indiens, la formation des ressortissants des États insulaires partenaires dans des institutions indiennes de premier ordre et de brèves visites d'études en Inde pour les hauts fonctionnaires et les décideurs. L'an dernier seulement, l'Inde a offert plus de 80 000 heures de formation à 130 ressortissants de petits États insulaires dans des domaines allant du service diplomatique à la gestion, à la vérification des comptes, à la comptabilité et aux industries à petite échelle en vue de répondre aux besoins de création de capacités qui sont si bien énoncés dans le Programme de la Barbade. Grâce à notre propre expérience, nous comprenons bien les aspirations à l'autonomie.

Près de 60 % des experts indiens envoyés à l'étranger au titre de notre programme de coopération technique travaillent dans des petits États insulaires dans les domaines de l'agriculture, de la géologie, de la rédaction des documents législatifs, de l'enseignement, de l'ingénierie marine, de la toxicité des poissons, de la médecine et des soins, etc., autant de domaines qui ont été identifiés par ces pays partenaires comme des domaines requérant notre coopération. Plusieurs projets d'infrastructure, tels que la construction d'hôpitaux, sont également entrepris dans certains petits pays insulaires en développement au titre du Programme de coopération technique.

L'importante variabilité climatique enregistrée ces dernières années a provoqué des catastrophes d'une

ampleur sans précédent qui ont eu des conséquences dévastatrices dans certains de ces pays. Malgré ses difficultés, l'Inde s'est efforcée une fois de plus de tendre la main aux pays en proie à des situations d'urgence humanitaire, qu'il s'agisse des victimes des ouragans Mitch et George ou de la grave sécheresse qui a frappé la Papouasie-Nouvelle-Guinée en septembre 1997 et qui a été suivie par le raz-de-marée du mois de juin de l'an dernier.

Nous nous proposons de continuer, dans l'esprit de la solidarité Sud-Sud, à renforcer notre coopération avec nos partenaires dans les petites îles et à mettre davantage l'accent sur l'aspect régional, en nous fondant sur le concept des bénéficiaires multiples présenté par le Secrétaire général de l'ONU. Nous avons également beaucoup à apprendre de nos partenaires, notamment pour développer le secteur du tourisme. Nous avons conclu des accords touristiques avec certains de ces pays afin de tirer des enseignements de l'expérience qu'ils ont acquise.

Notre contribution au développement des petits États insulaires en développement et à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade ne représente forcément qu'une infime partie des efforts qui sont nécessaires de la part de la communauté internationale. Il est essentiel que la communauté internationale et ceux qui sont plus chanceux que nous assument leurs responsabilités pour fournir l'aide voulue aux petits États insulaires en développement. De même, ils doivent encourager le transfert de technologies appropriées à ces États à des conditions préférentielles et concessionnelles. D'autres aspects liés aux vulnérabilités particulières de ces États doivent également être examinés d'urgence.

Nous espérons très sincèrement que lorsque nous réunirons en session extraordinaire en l'an 2001 pour passer en revue de manière exhaustive la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, ce sera pour applaudir au succès de cette coopération internationale dont nous ne pouvons, malheureusement, que déplorer l'absence aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Satu Hassi, Ministre de l'environnement et de la coopération pour le développement de la Finlande, qui va prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Mme Hassi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union

européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les États associés, Chypre et Malte, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

Les petits États insulaires en développement sont riches et divers par leur héritage culturel. Grâce à leurs traditions, ils savent gérer sainement leurs ressources et s'adapter au milieu insulaire. Ils détiennent une large part des ressources en diversité biologique de la planète et abritent un grand nombre d'espèces animales et végétales endémiques. Pour les petits États insulaires en développement, l'océan et l'environnement côtier revêtent une importance stratégique car ils constituent une ressource précieuse pour le développement. Ils sont responsables d'une grande partie des océans et des mers dans le monde ainsi que de leurs ressources. Toutefois, ils sont écologiquement fragiles et vulnérables face aux changements climatiques et aux conditions climatiques extrêmes. Bien que les petits États insulaires soient parmi ceux qui contribuent le moins au changement climatique mondial et à l'élévation du niveau des mers, ils figurent au nombre de ceux qui en souffriront le plus et qui, dans certains cas, risquent même de devenir inhabitables. C'est pourquoi il est clair que nous devons en priorité faire tous les efforts possibles pour ralentir et par la suite prévenir les changements climatiques.

Les économies des petits États insulaires en développement dépendent d'une base de ressources limitée et sont très sensibles aux fluctuations du commerce mondial d'une petite gamme de produits de base – ce qui accroît encore leur vulnérabilité économique. Depuis les conférences de Rio et de la Barbade, nombre de petits États insulaires en développement ont fait des progrès louables en établissant une base institutionnelle et en créant un cadre propre à faciliter l'action. Il importe de donner la priorité à l'élimination de la pauvreté. De nombreux petits États insulaires en développement continuent d'être victimes de la pauvreté et doivent lutter contre de graves problèmes d'exclusion sociale. La pauvreté compromet la capacité de développement durable et son élimination doit donc être l'une des premières priorités dans les politiques nationales.

Les ressources humaines sont un atout important pour les petits États insulaires en développement, et le rôle central de la collectivité dans le développement doit être encouragé. Nous devons chercher à améliorer la qualité de vie de la population sous tous ses aspects, notamment en matière de santé, de bien-être et de sécurité. Des efforts louables ont été faits, mais il faudra longtemps pour développer les ressources humaines dont ont besoin les petits États insulaires en développement. Il en va de même pour l'élaboration d'une infrastructure institutionnelle adéquate et d'un appareil administratif permettant de s'attaquer à un certain nombre de problèmes nouveaux, tels que la détérioration continue du milieu marin, les menaces contre la diversité biologique des mers, la dégradation des eaux douces et des sols, la fréquence et la sévérité accrues des catastrophes naturelles et les difficultés économiques sérieuses dues en partie à des facteurs externes.

L'Union européenne tient à rappeler que la mondialisation de l'économie a progressé depuis la Conférence de la Barbade. Cela a offert de nouvelles possibilités aux pays qui ont la capacité nécessaire au niveau des ressources humaines, de la technologie et du patrimoine naturel, mais laissé de côté un certain nombre de pays et de communautés défavorisés, en particulier les moins avancés des petits États insulaires en développement, qui risquent de devenir marginalisés.

L'Union européenne tient également à souligner les possibilités qui existent. La reconnaissance par la communauté internationale, depuis Rio et la Barbade, du fait que certains facteurs spécifiques affectent les petits États insulaires en développement a permis de faire à leurs problèmes une place prioritaire à l'ordre du jour politique, comme en témoigne cette session extraordinaire. L'accent qui a été mis par les gouvernements sur l'élaboration de stratégies de développement durable au plan national et régional fournit une occasion majeure d'établir et de réajuster les priorités politiques. De l'avis de l'Union européenne, la priorité accordée par ces stratégies au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, y compris à la réduction de la pauvreté et à la parité entre les sexes, offre la possibilité d'un avenir meilleur.

Nous pensons également que l'intensification des efforts déployés par les gouvernements afin de constituer des partenariats avec le secteur privé et

d'autres groupes et protagonistes importants offre de nouvelles possibilités. À Rio en 1992, et de même lors des consultations de février dernier entre les donateurs pour les petits États insulaires en développement, nous avons souligné la nécessité de mieux coordonner les efforts de développement. Mais d'autres efforts sont encore nécessaires. Pour la Communauté européenne et ses États membres, la Convention de Lomé et ses mécanismes sont au centre de la coopération avec les petits États insulaires en développement.

L'Union européenne attache une grande importance à la conclusion du nouvel accord post-Lomé qui sera un instrument flexible de coopération et de partenariat. À cet égard, l'Union européenne souligne la nécessité d'accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement, surtout aux moins avancés d'entre eux, et à leur vulnérabilité.

Pour la période 1996-2000, la Communauté européenne s'est engagée à apporter plus d'un milliard d'euros d'aide au développement aux petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Une haute priorité est accordée aux groupes les plus pauvres et aux femmes. Cette assistance vient s'ajouter aux importantes contributions de ses États membres.

Dans le domaine du commerce international, l'Union européenne déploie des efforts considérables pour faire en sorte que la convention qui fera suite à la Convention de Lomé, ainsi que la série de négociations multilatérales du millénaire consacrées au commerce multilatéral dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, réduiront encore plus les barrières commerciales qui subsistent et donneront aux petits États insulaires en développement un accès plus sûr aux marchés d'exportation pour leurs produits.

Pour terminer, j'ajouterai que l'Union européenne est heureuse d'avoir eu ici l'occasion d'attirer l'attention de tous les membres sur les problèmes particuliers que connaissent les petits États insulaires. C'est aussi une occasion de renouveler notre engagement de mieux mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade et d'adopter une nouvelle déclaration politique à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seymour Mullings, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

M. Mullings (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Cette réunion constitue un événement très important pour tous les petits États insulaires en développement représentés ici aujourd'hui. Cette session extraordinaire, convoquée officiellement pour examiner l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, nous fournit une rare occasion de faire connaître à la communauté internationale dans son ensemble les problèmes et les préoccupations que continue de partager notre groupe de pays.

Nous, membres de l'Alliance des petits États insulaires, affirmons notre identité unique qui se définit par les limitations et vulnérabilités particulières qui caractérisent les petits États insulaires en développement. Continuer d'appliquer seulement un critère de revenu – à savoir le produit national brut par habitant – pour déterminer le bien-être d'une nation et son admissibilité à une assistance et à une considération particulière peut être tout à fait injuste. Un produit national brut par habitant relativement élevé, en présence d'une répartition inégale du revenu, dissimule souvent le fait que la majorité de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. La richesse devient donc relative lorsque, du fait d'un événement soudain et imprévu, l'infrastructure physique tout entière d'un pays et ses principales industries peuvent être gravement endommagées ou détruites par une catastrophe naturelle.

Plus récemment, des preuves de notre degré de vulnérabilité économique ont renforcé la validité de notre cause. Le processus de mondialisation et la libéralisation des échanges ont accru le risque de marginalisation économique pour la plupart des petits États insulaires en développement. Les caractéristiques bien connues des économies de nos petites îles ont limité la capacité de nos pays de soutenir efficacement la concurrence dans le nouveau système commercial multilatéral. Nous avons connu une grave érosion de la part de marché de notre petit éventail de produits d'exportation, et des déficiences structurelles ont miné nos efforts de diversification, ce qui nous a placé en position désavantagée lorsque de nouvelles occasions se sont présentées sur les marchés mondiaux.

C'est la reconnaissance des vulnérabilités qui sont le propre des petits États insulaires en développement qui a rassemblé la communauté internationale et qui l'a amenée, il y a cinq ans, à

établir une stratégie pour assurer la survie même des petits États insulaires en développement. Il ne faut pas oublier que c'est sur la base d'un objectif commun, qui consiste à aider les petits États insulaires en développement à faire face à ces contraintes que l'on a convenu d'une action conjointe et des mesures énoncées à cette fin dans le Programme d'action de la Barbade.

Comme nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner l'application du Programme d'action, il importe que nous réaffirmions notre engagement collectif à l'égard des principes et des stratégies de développement énoncées à la Barbade. Le Programme d'action de la Barbade a été la première expression de l'esprit de partenariat mondial qui avait vu le jour à Rio. Il a fait de cette démarche concertée un préalable essentiel à la réalisation d'un développement durable. Le fait que la communauté internationale n'ait pas fourni le soutien nécessaire, particulièrement par l'injection de nouvelles ressources, pour l'application du Programme d'action est donc très décevant.

Nous devons retrouver cet esprit de partenariat et de coopération. Nous ne pouvons nous permettre de renier les engagements pris à la Barbade si nous voulons que le développement durable que nous recherchons puisse être réalisé grâce à une action conjointe.

Selon la Jamaïque, bon nombre d'initiatives devraient être poursuivies en priorité pendant la prochaine étape de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Les travaux entrepris sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement devraient se poursuivre. L'utilisation d'un tel indice en tant que critère pour déterminer la considération spéciale à accorder aux petits États insulaires en développement dans les domaines du financement et des échanges multilatéraux demeure l'un des objectifs principaux de nos États. Nous espérons donc que ce projet sera mené à bien sans tarder, et nous encourageons vivement la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les autres organes intéressés du système des Nations Unies à continuer d'examiner les vulnérabilités qui limitent nos capacités en matière de développement durable. Nous remercions le Secrétaire général de son appui aux travaux en cours dans ce domaine.

Il faut également que les travaux menés au sein de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce tiennent spécialement compte de ces vulnérabilités et de ces limites, qui sapent les efforts que font les petits États insulaires en développement pour participer vraiment et efficacement à l'économie mondiale.

Il est essentiel que la communauté internationale apporte un appui financier accru aux efforts de développement des petits États insulaires. Nous partageons les préoccupations déjà exprimées devant le déclin global du financement concessionnel accordé aux pays en développement et nous nous joignons à ceux qui ont demandé une augmentation de l'aide publique au développement.

La Jamaïque salue les efforts visant à s'attaquer aux effets du réchauffement de l'atmosphère sur les petits États insulaires en développement. La décoloration des coraux préoccupe particulièrement la Jamaïque, tout comme l'instabilité accrue des tendances climatiques apparues par suite du réchauffement des océans. Nous continuons de participer activement à l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, et nous mettons actuellement en oeuvre une politique nationale de protection et de réglementation de ces récifs.

La Jamaïque s'intéresse beaucoup à la gestion et à une mise en valeur rationnelles des ressources côtières et marines, dont elle dépend directement. Notre zone côtière entretient des activités importantes, comme le tourisme et la pêche, qui font vivre de nombreuses communautés côtières. La protection de nos ressources marines contre la pollution causée par les activités à terre et par les navires est un des principaux éléments de notre stratégie d'ensemble concernant la gestion de ces ressources. La communauté internationale a accepté à la Barbade une déclaration claire et sans équivoque de la part des petits États insulaires en développement sur la nécessité de protéger les mers contre la pollution, et plus particulièrement contre le risque que représente le transport de matières dangereuses et radioactives dans nos eaux. La Jamaïque réitère sans réserve cette position.

Le renforcement des capacités demeure l'un des piliers des efforts de développement durable. Le renforcement de la capacité institutionnelle et la mise en valeur des ressources humaines continuent de

recevoir une attention prioritaire dans le cadre de la stratégie de développement de la Jamaïque. Nous soulignons également l'importance de l'approche participative du développement durable, caractérisée par un partage des responsabilités entre le Gouvernement, les communautés locales, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Une vaste campagne d'information du public comme celle que nous avons lancée récemment contribuerait au succès de cet effort.

Le transfert de technologies appropriées visant à faciliter la mise au point et l'application de nouvelles méthodes de protection de l'environnement ainsi que l'accès aux ressources génétiques à des fins de recherche et d'utilisation commerciale revêtent une importance croissante pour la Jamaïque.

Nous tenons à souligner à nouveau qu'un programme efficace d'élimination de la pauvreté doit faire partie intégrante de toute stratégie plus vaste de développement durable, surtout étant donné l'augmentation constante du nombre de pauvres en milieu urbain. L'élimination de la pauvreté doit demeurer l'un des principaux volets de toute approche du développement axée sur l'être humain.

La Jamaïque est parmi les pays de la région des Caraïbes qui ont présenté à la présente session extraordinaire une résolution visant à faire reconnaître la mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable. Nous souhaitons établir un large régime de protection de la mer des Caraïbes qui soit de nature à promouvoir le développement durable des ressources marines et des industries connexes de la région. Cet effort découle de notre prise de conscience toujours plus grande de la fragilité des écosystèmes marins des Caraïbes, dont notre viabilité économique est fortement tributaire. La Jamaïque s'associe aux autres délégations des Caraïbes pour inviter la communauté internationale à considérer favorablement cette initiative importante.

Cette réunion nous offre une importante occasion de tracer la marche à suivre pour aller de l'avant. Notre ordre du jour pour la réalisation du développement durable est urgent, et nous avons une occasion unique de renouveler notre engagement de mettre en oeuvre une stratégie visant à donner la meilleure qualité de vie possible aux habitants des petites îles, et ce, dans l'intérêt des générations à venir. Considérons cette entreprise avec sérieux et avec un sens profond de nos

obligations, en ayant toujours en vue que nous sommes les gardiens du patrimoine commun de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Downer, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M. Downer (Australie) (*parle en anglais*): Je suis très heureux de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur une question de l'importance de celle du développement durable des petits États insulaires en développement.

L'objectif de maintenir l'intégrité de l'environnement des petits États insulaires tout en oeuvrant à leur développement économique et social est au centre du Programme d'action de la Barbade, et il tient aussi spécialement à coeur aux Australiens.

Nous attachons en effet une importance toute particulière aux nombreux liens culturels, politiques et économiques qui nous rattachent à nos voisins petits États insulaires du Pacifique, liens cimentés par une solide amitié, liens solides qui ne cessent de se renforcer. Nous sommes fiers d'être l'un des plus grands donateurs aux petits États insulaires en développement, auxquels nous avons versé, selon nos estimations, la somme de 470 millions de dollars australiens en aide à fonds perdus en 1999-2000. Depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade, il y a cinq ans, notre aide au développement a largement dépassé, au total, 2 milliards de dollars australiens.

La présente session extraordinaire constitue une affirmation éloquent de l'importance d'un partenariat solide et engagé entre les petits États insulaires en développement et la communauté internationale.

Aujourd'hui, je vais expliquer dans ses grandes lignes ce que fait l'Australie pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade dans les petits États insulaires, pour édifier avec eux des partenariats étroits. Je resterai bref, mais la délégation australienne va distribuer un document plus détaillé sur l'appui apporté par l'Australie à la mise en oeuvre du Programme.

L'action de l'Australie dans le cadre du Programme d'action est conforme à sa politique générale en matière d'aide au développement. Toutes les activités de l'Australie en matière d'aide au développement comportent des stratégies visant à faire

face aux problèmes de la préservation de l'environnement. Tous les projets sont mis au point en consultation étroite et en partenariat avec les pays bénéficiaires, et commencent par un accord sur la stratégie à adopter. Dans le Pacifique, notre politique de partenariat se manifeste notamment par l'appartenance de l'Australie à toutes les organisations régionales du Pacifique, comme la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, et sa participation financière à ces organisations.

L'aide apportée par l'Australie est dispensée de façon stratégique selon des objectifs à long terme définis lors de consultations régulières avec nos partenaires. À cet égard, l'appui que nous apportons au Programme d'action de la Barbade est inséparable du reste de notre action de coopération au développement. Toutes les activités d'assistance à l'appui du Programme se déroulent dans le cadre de programmes nationaux et régionaux adoptés en commun et centrés sur les principes du développement durable.

Nous avons été heureux de participer, en février dernier, à la conférence des donateurs des petits États insulaires en développement, que nous considérons comme une occasion précieuse de passer en revue un éventail d'activités de coopération potentielles à l'appui du Programme de la Barbade. Le Gouvernement australien examinera activement ces activités dans le cadre de ses consultations périodiques avec les gouvernements partenaires et avec les organisations régionales du Pacifique.

L'Australie consacre déjà une aide importante au règlement des questions identifiées dans le Programme d'action. Elle apporte plus de 40 millions de dollars australiens par an à des projets liés à l'environnement dans les petits États insulaires. L'Australie participe activement aussi à divers programmes éducatifs, et 800 étudiants du troisième cycle des îles du Pacifique et de l'océan Indien – appelés à jouer un rôle important dans le développement durable de leur pays – étudient actuellement en Australie avec des bourses financées par cette aide.

Si la majorité de l'aide que nous accordons aux petits États insulaires va aux pays insulaires du Pacifique, la portée de notre programme est cependant plus large. Ainsi, l'une des activités de l'Australie qui présente le plus d'intérêt dans le cadre du Programme d'action de la Barbade va bientôt être mise sur pied dans les Maldives. Le programme a pour objectif de

renforcer les capacités institutionnelles et humaines du Gouvernement et des collectivités pour préparer la mise en place d'un système de zones marines et terrestres protégées.

Il importe au plus haut point d'accroître la participation des petits États insulaires aux processus de prise de décisions qui les concernent. En 1981, sur la suggestion et avec un financement de l'Australie, le Commonwealth a ouvert ici un bureau destiné à favoriser la participation des petits États du Commonwealth aux réunions de l'ONU. Nous continuons d'apporter notre soutien à ce bureau. De même, nous avons été très heureux de pouvoir contribuer par notre financement à la participation de petits États insulaires en développement aux discussions sur le Programme d'action de la Barbade.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques brèves observations sur les effets de la mondialisation sur les petits États et sur la question de la vulnérabilité de ces États. Les possibilités nouvelles qu'offrent l'intensification des échanges au niveau mondial et l'intégration économique croissante sont, bien sûr, énormes. Mais il existe également des difficultés notables comme celle qui consiste à s'assurer que tous les pays aient également accès aux bienfaits de ces phénomènes.

Nous devons aider les petits États insulaires en développement et les autres pays en développement à tirer parti du système commercial multilatéral. Les négociations commerciales à venir devront être équilibrées et avoir un ordre du jour équilibré. Les préoccupations des petits pays, des pays à faibles revenus et des pays à économie vulnérable doivent être prises en considération.

D'autre part, les petits États insulaires n'ont pas la résistance et les capacités suffisantes pour absorber les chocs économiques et écologiques externes causés, par exemple, par des phénomènes comme El Niño et les changements climatiques. C'est la raison pour laquelle je me félicite de ce que le texte dont nous sommes saisis nous encourage à reconnaître la vulnérabilité économique et écologique des petits États. Si nous n'arrivons pas à un accord sur un critère unique de vulnérabilité, la communauté internationale devra trouver d'autres méthodes pour décrire, analyser et aborder les difficultés bien réelles que connaissent les petits États insulaires.

Les questions dont nous sommes saisis sont complexes, les défis nombreux et formidables, et les besoins urgents. Mais beaucoup a déjà été accompli et je suis certain qu'avec la détermination, le partenariat et le soutien de la communauté internationale, les objectifs de développement durable des petits États insulaires en développement définis dans le Programme d'action de la Barbade pourront être atteints.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jérémie Bonnelame, Ministre des affaires étrangères des Seychelles.

M. Bonnelame (Seychelles) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite, Monsieur le Président, de vous voir présider la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il y a cinq ans, nous avons négocié et adopté la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement, qui promettaient une meilleure compréhension, de la part de la communauté internationale, de notre situation et de nos préoccupations particulières. Ils ont également été l'occasion d'explicitier nos objectifs et nos aspirations en matière de développement durable dans un esprit de coopération véritable avec nos partenaires de développement.

Les difficultés et les obstacles que doivent surmonter les petits États ont été largement documentés, et tout récemment encore lors de la discussion sur le projet de document sur les petits États élaboré par le groupe de travail mixte du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale. Je me contenterai donc de souligner très brièvement quelques-unes des spécificités des Seychelles et d'autres petits États insulaires en développement.

La première spécificité est l'absence d'économies d'échelle. Nous n'avons que 80 000 habitants, et on peut donc comprendre les difficultés que nous avons à attirer des investissements. Le potentiel limité du marché et le fait que les coûts par habitant de fonctionnement et de fourniture des services et d'infrastructure sont élevés constituent un défi constant.

La deuxième spécificité est constituée par nos ressources limitées et leur fragilité. Dans le cas des Seychelles, ces ressources représentent la base de notre tourisme et des industries de la pêche. Dans ces deux domaines, nous sommes tout à fait conscients du fait

que des pratiques insoutenables peuvent conduire à la destruction de nos moyens de subsistance. Cela explique en partie pourquoi jusqu'à 40 % de la zone terrestre limitée des Seychelles est protégée conformément à la loi sur la protection de l'environnement. Mais malgré toutes ces mesures, nous restons confrontés à des facteurs indépendants de notre volonté, comme les effets négatifs des changements climatiques.

La troisième spécificité est notre isolement, notre éloignement et notre dispersion. Les Seychelles sont un archipel de plus de 100 îles situées très loin de tout marché. Notre éloignement et notre insularité ont des incidences sur les coûts de transport et des transactions.

Ce qui m'amène à mon quatrième point, à savoir nos capacités institutionnelles et financières limitées, qui nous empêchent d'être représentés de façon adéquate aussi bien dans le monde diplomatique que dans les instances des négociations internationales, surtout celles ayant trait au financement, au commerce et à l'environnement. À cet égard, je prie instamment le Comité du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que les États membres de cette organisation d'examiner favorablement la proposition en quatre étapes soumise par la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth concernant les petits États vulnérables, en particulier s'agissant de la nécessité d'adopter des mesures pour accorder un traitement spécial et différencié à ces États.

Les Seychelles, en collaboration avec la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont accueilli la première conférence des petits États insulaires africains, à laquelle ont également participé la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau et Madagascar. Le résultat de la conférence a été la Déclaration et le Programme d'action de Mahé qui, entre autres, réaffirment que le revenu par habitant n'est pas un bon indice pour mesurer le niveau de développement et la résistance des petits États insulaires en développement.

Ma délégation ne saurait donc surestimer l'importance qu'elle accorde à la mise au point rapide d'un indice plus composite pour les petits États insulaires en développement. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour par le système des Nations Unies, et en particulier de la conclusion à laquelle est parvenu le groupe d'experts, selon laquelle les petits

États insulaires en tant que groupe sont plus vulnérables que les autres groupes de pays en développement. Nous estimons que l'ONU devrait établir une meilleure coordination avec le Secrétariat du Commonwealth, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui ont réalisé un travail considérable sur le sujet, pour faire plus largement accepter au plan international les éléments à partir desquels l'indice devrait être élaboré.

Ma délégation exhorte la communauté internationale, et en particulier les institutions financières qui utilisent le produit national brut par habitant comme seul critère d'accès au financement concessionnel, à accorder la priorité à cette question. Cela devrait nous aider à acquérir un rythme plus dynamique dans l'application du Programme d'action.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à Mme Magdalena Lizardo, Sous-Secrétaire d'État à la planification de la République dominicaine.

Mme Lizardo (République dominicaine) (*parle en espagnol*): Permettez-moi, au nom du Gouvernement de la République dominicaine, de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale et de saisir cette occasion pour saluer et féliciter les organisateurs qui ont tenu à convoquer cette session pour évaluer l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Depuis que s'est tenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'on a assisté en République dominicaine à une prise de conscience croissante qui s'est traduite par un plus ferme engagement en faveur de politiques visant à élever les niveaux de vie de la population et à assurer une gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21, la République dominicaine s'est engagée à appliquer le Programme d'action adopté à la Barbade. L'action gouvernementale est fondée de la reconnaissance du fait que l'éducation et la participation de la communauté sont essentielles pour susciter des changements dans les processus de production et de consommation. Ces éléments sont indispensables à l'efficacité des politiques visant à promouvoir le développement durable.

L'ensemble des progrès réalisés par la République dominicaine dans la mise en pratique du Plan d'action peuvent être constatés dans le cadre de l'évaluation des mesures prises dans les domaines législatif et institutionnel et des mesures de protection, de conservation et d'éducation. En signant et en ratifiant d'importants traités internationaux, nous nous sommes engagés à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. En particulier, depuis le Sommet de Rio, nous avons ratifié 11 conventions et protocoles internationaux, et d'autres sont en train d'être examinés en vue d'être approuvés.

Particulièrement importante est l'élaboration d'un projet de loi sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles, qui sera bientôt présenté au Congrès national par le Président de la République, M. Leonel Fernandez Reyna. Cette loi permettra de mettre en place des mécanismes et instruments de gestion de l'environnement, conformément aux principes énoncés lors du Sommet de Rio de 1992, et d'incorporer la dimension écologique à la planification économique.

Les travaux menés dans le domaine institutionnel ont nécessité des efforts et de l'attention de notre part, étant donné que la fragmentation, le double emploi des compétences et le manque de coordination ont amoindri les résultats de nos efforts. À cet égard, nous avons créé l'Institut national de protection de l'environnement, qui sera chargé de l'application du système national d'évaluation des effets sur l'environnement. Nous sommes également en voie de créer le Secrétariat d'État à l'environnement, ministère qui sera chargé de la gestion globale et intégrée de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces initiatives sont une réponse aux priorités fixées par le dialogue national, processus de discussion et de consultation entre le Gouvernement et la société civile, qui a eu lieu en 1998, dans le but d'identifier les priorités nationales dans différents domaines du développement, notamment ceux ayant trait à l'environnement et à la durabilité.

En ce qui concerne la conservation, la préservation, le contrôle et la régénération de l'environnement, des mesures sont prises dans ce sens avec l'aide de la coopération technique et financière multilatérale et bilatérale.

Actuellement, nous n'utilisons que de l'essence sans plomb avec des indices d'octane de 95 et 89, et du

carburant contenant 0,3 % de soufre, et l'importation de voitures d'occasion est pénalisée. Nous avons mis en place des programmes de reconversion des industries et des usines de réfrigération qui émettent des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Nous sommes également en train de mettre en oeuvre des projets de reboisement et de gestion des forêts, ainsi que des projets de gestion et de conservation des ressources côtières.

Parmi ces projets, il y a lieu de mentionner particulièrement le plan national Quisqueya Verde, appliqué sur tout le territoire national par le biais de 41 sites de reboisement; à ce jour, nous avons planté et entretenu jusqu'à ce qu'elles prennent quelque 20 millions de plantes. Par l'intégration des communautés voisines aux zones de reboisement, cette initiative a un effet positif sur l'emploi et les conditions de vie des communautés. Elle a en outre un effet de sensibilisation à la nécessité de protéger les ressources naturelles et contribue à atténuer les effets des changements climatiques dans le monde.

En matière d'éducation, les questions écologiques ont été intégrées aux programmes aux niveaux primaire et moyen ainsi qu'aux textes pédagogiques officiels.

La République dominicaine, reconnaissant que la préservation de l'environnement requiert des mesures coordonnées au plan multinational, a renforcé sa présence dans les instances de discussion et de prise de décisions régionales, notamment par le biais de sa participation à l'Association des États des Caraïbes et à l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale. De même, nous accordons beaucoup d'importance au travail réalisé par le Sous-Comité des ressources naturelles et de l'environnement dans le cadre de la Commission binationale conjointe Haïti-République dominicaine, qui élabore des programmes communs pour la protection des ressources naturelles.

En dépit des progrès faits dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, nous restons très préoccupés par certaines questions en raison de leurs implications potentielles sur la durabilité des ressources naturelles et de la protection de l'environnement en République dominicaine.

Les conséquences des changements climatiques nous affectent directement et causent des dommages considérables. Ainsi, le cyclone George a coûté

directement et indirectement à la République dominicaine l'équivalent de 8,4 % et 4 %, respectivement de son produit intérieur brut pour 1998. En 1997, le secteur agricole de notre pays a beaucoup souffert des effets de la sécheresse et des changements des types de précipitations associés à El Niño. Cela a affaibli notre capacité de production de denrées alimentaires, amoindri nos infrastructures de production, réduit la capacité de nos services écologiques et endommagé l'économie des communautés rurales. Ainsi, il y a eu plus de pauvreté et une déstabilisation de la balance des paiements et de l'économie en général.

Nous savons que les zones côtières basses sont affectées par l'élévation du niveau de la mer. La République dominicaine accorde une grande importance à la coopération internationale dans les domaines technique et financier pour étudier et surveiller ce phénomène et réduire ses effets négatifs.

La République dominicaine reconnaît l'importance vitale de la mer des Caraïbes pour le développement durable des États partageant ses eaux et en particulier du tourisme durable. C'est pour cette raison que nous appuyons la proposition destinée à adopter un projet de résolution déclarant la mer des Caraïbes zone spéciale dans le contexte du développement durable, en vue d'assurer sa préservation, d'éviter la pollution de sources terrestres et d'interdire le transport de déchets nucléaires toxiques qui pourraient engendrer des catastrophes écologiques fatales pour les peuples et l'environnement des Caraïbes.

La République dominicaine, qui subit les effets négatifs des changements climatiques, aimerait, en tant qu'État qui n'émet pas de substances contribuant à ces changements, lancer un appel en vue du principe de responsabilité partagée mais différenciée. Dans ce contexte, elle demande à la communauté internationale d'accroître sa coopération technique et financière en vue de réduire les effets négatifs des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement, pour que l'humanité puisse bénéficier de l'engagement de ces États de mettre en oeuvre des politiques de nature à protéger la biodiversité et à assurer le développement durable de nos peuples.

Nous demandons également aux pays développés de ratifier et d'appliquer le Protocole de Kyoto en vue de s'attaquer aux causes du réchauffement de

l'atmosphère et de permettre le développement d'un marché de services écologiques assurant à nos pays l'accès à des ressources financières qui contribueraient à notre développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mark Isaac, Ministre d'État aux affaires étrangères de la Grenade.

M. Isaac (Grenade) (*parle en anglais*) : Cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale constitue l'aboutissement de plusieurs réunions, conférences et commissions de haut niveau, commencées avec le Sommet de la terre sur l'environnement et le développement de Rio de 1992 qui a élaboré, avec Action 21, un projet de développement durable des petits États insulaires en développement.

Les rencontres de la Commission du développement durable ont débouché sur la convocation à la Barbade, en 1994, de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement à la Barbade, qui a élaboré la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et qui a constitué le précurseur de cette session extraordinaire. À la Barbade, 111 gouvernements de pays développés et en développement, riches et pauvres, ont adopté un Programme d'action par lequel ils sont convenus de travailler en coopération pour le développement durable au plan national, régional et international en vue d'une meilleure qualité de vie pour un nombre sans cesse croissant d'êtres humains dans une économie mondiale complexe.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, devrait être l'occasion pour les partenaires d'examiner sincèrement les insuffisances d'une entreprise librement décidée il y a quelques années.

Ma délégation espère que cette session extraordinaire nous permettra d'évaluer le degré de réalisation du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et ce qui reste à réaliser, en gardant à

l'esprit que le développement durable est un partenariat impliquant une responsabilité commune.

Dans le Programme d'action de la Barbade, il a été identifié 14 domaines particuliers devant retenir l'attention au cours des cinq prochaines années.

Les dirigeants des pays développés et des pays en développement ont estimé que, dans cet accord de partenariat, il est nécessaire de hiérarchiser les problèmes en six domaines urgents. Mon pays s'associe à ces six priorités et essaye de les intégrer à sa politique nationale par différentes mesures et stratégies.

Le tourisme est une source majeure de recettes en devises et contribue au développement du pays en stimulant le développement des autres secteurs tels que l'agriculture, les arts et l'artisanat, le transport, les sports aquatiques, les infrastructures, etc. Mais notre politique nationale reconnaît qu'en cas de mauvaise gestion, le tourisme pourrait affecter négativement l'environnement dont il dépend. Ce développement non viable du tourisme équivaldrait à tuer la poule aux oeufs d'or, ce qui est l'antithèse de ce que nous espérons réaliser.

L'écotourisme doit être en harmonie avec l'environnement fragile et avec la disponibilité de terres arables pour ne pas troubler la chaîne d'alimentation, en prenant en compte la gestion de l'eau et la capacité des autres infrastructures.

La gestion de l'eau douce est également très importante pour nous et devrait l'être aussi au plan mondial. Cette ressource précieuse n'est pas illimitée et requiert donc une gestion avisée pour les utilisations tant industrielles que non industrielles.

Le talon d'Achille des petits États insulaires en développement est leur superficie et leur économie réduites, et leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles – ouragans, volcans, tremblements de terre, cyclones, inondations et glissements de terrain. Nous ne savons jamais quand et où ces phénomènes peuvent survenir. Mais nous savons que la plupart de ces petits États insulaires en développement des Caraïbes – certains plus fréquemment que d'autres – connaissent la puissance destructrice de la nature, qui peut également être généreuse.

Les politiques et mesures nationales et régionales doivent se traduire par des mesures de préparation aux catastrophes, la mise en oeuvre de systèmes d'alerte

rapide, des codes d'urbanisme et des plans de relèvement faisant intervenir les secteurs public et privé. Des catastrophes naturelles ont lieu dans la région lorsque des navires déversent du pétrole ou des déchets. Des catastrophes résultant de l'action de l'homme peuvent également survenir et être prises en charge au plan régional.

La Grenade prend très au sérieux la protection de ses écosystèmes côtiers et de ses récifs coralliens contre la pollution et la pêche excessive, qui est pour elle une question de principe majeure. Le développement durable des petits États insulaires en développement dépend dans une large mesure des ressources côtières et marines qui permettent à la population de subsister et de gagner quelque argent. Une grande partie de la population vit dans les zones côtières, ce qui accroît les pressions qui s'exercent sur des ressources limitées. L'établissement d'une zone économique exclusive de 200 milles a limité encore davantage l'efficacité des mesures de gestion et provoqué une surexploitation et une pollution des ressources naturelles. Cette pollution commence à attaquer nos récifs coralliens, barrières naturelles contre l'invasion de l'eau salée, ce qui détruit l'équilibre dont dépendent les organismes marins.

La pêche excessive pratiquée par des navires battant pavillon étranger et qui entrent dans nos eaux en toute impunité ajoute à la dégradation de notre écosystème marin. Les petits États insulaires en développement devraient pouvoir s'engager à signer et ratifier l'Accord des Nations Unies concernant la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.

Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer risquent d'entraîner une inondation des pays de faible altitude et ainsi de nuire aux populations et aux terres et à l'infrastructure agricole, qui sont concentrées dans les zones côtières. Les États insulaires ont besoin de l'aide de leurs partenaires industriels plus importants pour s'adapter à un phénomène auquel ils n'ont que très peu contribué par leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'autre question qui intéresse actuellement mon pays se rapporte au besoin d'une aide au transfert de technologies respectueuses de l'environnement, qui peuvent s'avérer très utiles pour exploiter l'énergie solaire et les autres sources d'énergie renouvelables et

ainsi réduire notre dépendance à l'égard du combustible importé.

L'essentiel du concept de développement durable tient à la reconnaissance du caractère central de la personne humaine pour le développement économique, social et culturel durable. Voilà pourquoi le renforcement des capacités et la bonne gouvernance sont si importants dans ce processus.

Les sociétés seront jugées en fonction de la façon dont elles traitent leurs groupes vulnérables et la civilisation sera jugée en fonction de la façon dont elle traite les pays vulnérables. À cet égard, il faut donc mentionner la question de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. Le commerce est la clef de la promotion du développement durable en général et de celui des petits États insulaires en développement en particulier. La mondialisation et la libéralisation du commerce ont débouché sur une consommation ostentatoire dans de nombreux pays développés, mais pour certains petits États insulaires en développement des Caraïbes, en particulier ceux qui exportent des bananes, l'expérience a été très malheureuse. Voilà pourquoi nous ne comprenons pas la décision qui a été prise récemment par le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce contre l'Union européenne en faveur des grandes sociétés transnationales de producteurs de bananes.

Depuis de nombreuses années, l'Union européenne aide les petits États insulaires des Caraïbes à rivaliser avec les sociétés transnationales par le biais d'un régime de subventions qui leur permet de se maintenir sur un marché où la concurrence est acharnée. Alors que nous examinons l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, nous élevons la voix du haut de cette tribune pour dire fort et haut que la durabilité des petits États insulaires en développement progressera si la libéralisation du commerce est appliquée sans détour plutôt que si l'obscurité est de la partie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kilroy Genia, Ministre responsable du Département du procureur général de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Genia (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui marque le cinquième anniversaire de la Conférence

mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue à la Barbade.

En tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires et du Forum du Pacifique Sud, mon pays est heureux que cette session recentre l'attention internationale sur les problèmes de développement particuliers auxquels les petits États insulaires en développement seront confrontés au siècle prochain. C'est la dernière fois que nous serons sous le feu des projecteurs au cours de ce millénaire et que nous aurons l'occasion de jeter un regard critique sur nos préoccupations et nos besoins.

En réponse aux engagements contractés lors du Sommet « planète Terre » de Rio, la Conférence consacrée aux petits États insulaires en développement a constitué un moment historique. Elle a reconnu les besoins particuliers des petits États insulaires et ouvert la voie à une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontés nos pays tout en proclamant qu'ils recevraient une aide mondiale leur permettant de parvenir au développement durable.

Au cours des réunions préparatoires de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies, nous avons entendu parler des contributions des petits États insulaires en développement à un débat novateur sur les politiques mondiales touchant de nombreuses questions liées au développement durable. L'importance de notre succès collectif peut se mesurer à l'intégration des valeurs et principes des petits États insulaires en développement à la conscience de la communauté internationale, des décideurs et des exécutants sur le terrain.

Depuis la Barbade, il y a eu des améliorations notables au niveau des efforts faits par la communauté internationale pour traiter nos problèmes non pas isolément mais en tant que partie intégrante d'une stratégie globale de développement durable à l'échelle mondiale. Mais nous pouvons et nous devons faire mieux. Nous devons continuer de renforcer la coopération en vue de l'application du Programme d'action et des accords connexes. Bien que nous ayons constaté une plus grande conscience politique vis-à-vis de nos préoccupations, nous notons que la lutte que nous menons pour être traités, et non pas simplement reconnus, comme un groupe spécial de pays au niveau international n'a toujours pas abouti.

Si je le dis, c'est parce que je crois qu'on s'accorde en général à reconnaître, en premier lieu, que nous sommes un groupe de pays qui ont du mal à se remettre des catastrophes naturelles et, en deuxième lieu, que nous sommes très vulnérables aux politiques de mondialisation et à la libéralisation du commerce. D'un point de vue philosophique et, à certains égards politique, cette reconnaissance est positive. Mais en ce qui concerne le financement du Programme d'action de la Barbade, on ne peut pas dire que nos particularités aient conduit à une augmentation de l'aide publique au développement qui nous est allouée.

Ma délégation reconnaît qu'à des degrés divers, nos partenaires de développement exigent que certaines conditions soient respectées pour augmenter l'aide publique au développement ou les fonds concessionnels qui nous permettent de financer nos projets. Le respect de ces conditions dépend parfois de la préparation des documents nécessaires pour que les prélèvements soient effectués. Si c'est là qu'est l'obstacle, c'est bien la preuve que nous n'avons effectivement pas la main-d'oeuvre ni les compétences nécessaires pour préparer la documentation qui nous permettrait de satisfaire aux critères exigés. Je demande donc à nos partenaires de développement internationaux de nous offrir une assistance technique dans ce domaine pour que nous puissions surmonter cet obstacle.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un État archipel qui se compose de près de 1 000 petites îles et qui a d'importantes eaux intérieures ainsi que de vastes ressources. Elle abrite l'une des dernières forêts tropicales humides et a une riche diversité biologique. Nous connaissons des problèmes écologiques semblables à ceux que connaissent les autres petits États insulaires en développement, notamment l'accroissement des pressions sur les zones urbaines, un marché interne exigu et des frais de transport et d'exportation élevés. Ces contraintes sont aggravées par le fait que nous dépendons fortement des importations, par l'intensification de la concurrence, par le trafic illicite de drogues et par l'érosion de l'accès préférentiel aux marchés.

L'éducation et le renforcement des capacités constituent des outils importants et nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle renforce son assistance dans le domaine de l'éducation et qu'elle fasse un meilleur usage des organisations

locales compétentes en matière de formation et de sensibilisation.

Nous sommes fiers que nos politiques de croissance économique fondées sur la gestion de nos ressources soient axées sur une participation populaire pour protéger l'environnement, l'habitat et la durabilité. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire qu'une coopération s'instaure entre les petits États insulaires en développement dans de nombreux domaines. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera pour sa part d'offrir une coopération technique à ses partenaires de la région dans de nombreux domaines, tels que la gestion, la conservation et le développement durable des pêcheries, les forêts et l'agriculture ainsi que la recherche médicale.

Étant donné que les petits États insulaires en développement occupent une position désavantagée et sont loin de jouir de l'égalité dans le domaine socioéconomique, la communauté internationale doit accélérer l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. C'est un peu comme si on mettait une équipe de footballeurs amateurs devant une équipe professionnelle. Le jeu ne peut être qu'inégal à moins que les règles du jeu soient conçues de façon à donner quelques avantages aux amateurs. Ou alors nous devons disposer de beaucoup plus de possibilités de formation et, en cas de besoin, nos partenaires de développement devraient nous envoyer leurs entraîneurs pour améliorer nos joueurs avant qu'on ne puisse s'attendre qu'ils jouent sur un pied d'égalité. Il pourrait également y avoir une réduction du nombre de joueurs de l'équipe professionnelle afin de nous offrir un avantage qui nous permettrait d'être compétitifs, un peu comme les concessions commerciales qui visent à réduire les désavantages de nos producteurs.

Mon gouvernement a pris des mesures pour renforcer la lutte contre la pollution ainsi que la gestion et le suivi de l'environnement, notamment en imposant des conditions rigoureuses pour la délivrance de permis d'utilisation et de mise en valeur des ressources. Nous revoyons actuellement les conséquences des activités minières. Nous appuyons les travaux accomplis par les organisations internationales et régionales, comme celles du Pacifique Sud, pour élaborer un indice de vulnérabilité. Nous rendons hommage à Malte pour ses travaux de pionnier dans ce domaine. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur un événement connexe organisé par la délégation du Japon et ma propre

délégation, qui aura lieu demain durant l'heure du déjeuner. Ma délégation espère vivement que tous les participants à cette rencontre prendront part à un débat animé sur l'indice de vulnérabilité.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour renforcer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales des petits États insulaires en développement. Notre ferme engagement à cet égard s'est manifesté par des initiatives comme notre prise de position régionale contre le transport, le stockage et le déversement de déchets nucléaires, toxiques et autres déchets dangereux.

Une collaboration plus étroite devra s'instaurer au XXI^e siècle pour régler les problèmes existants liés aux déchets solides et liquides générés par les navires. Il est paradoxal que les coûts immédiats et à long terme causés par ce type de pollution, y compris les marées noires dans les ports et en haute mer, doivent être assumés par les petits États insulaires en développement. Nos systèmes écologiques fragiles, notre situation géographique et notre prédisposition aux catastrophes naturelles faisant de nous le groupe le plus vulnérable, nous demeurons le radar du monde pour ce qui est des effets produits par les changements climatiques globaux et l'élévation du niveau de la mer. Nous sommes, comme plusieurs organisations non gouvernementales l'ont dit, le « canari dans la mine de charbon ».

Comme le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Michael Somare, l'a dit ici le vendredi 24 septembre, des scientifiques du monde entier ont confirmé sans équivoque que les activités humaines ont une incidence sur le climat mondial. Il n'est pas surprenant que la fréquence des ouragans, des tempêtes, des tornades, des sécheresses et d'autres catastrophes naturelles se multiplie. Dans notre pays, nous nous remettons à peine de la dévastation entraînée par le tsunami de l'an dernier, des effets de deux éruptions volcaniques survenues en 1994 et des effets des phénomènes El Niño et La Niña. Je profite de cette occasion pour transmettre les remerciements sincères de mon peuple, de mon Gouvernement et de mon pays à tous les pays qui nous ont soutenus dans ces moments difficiles.

Plusieurs d'entre nous sommes préoccupés par la nécessité de traiter de la question de la bonne gouvernance dans les affaires des océans et des mers

du monde. Comme nous l'avons déjà souligné, une décision devra être prise à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale pour lancer un processus de consultation afin d'améliorer la coordination et la gestion des programmes liés à la protection de nos océans et de nos mers.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui aux déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Samoa en sa qualité de Président de l'Alliance des petits États insulaires. Un meilleur traitement pour les petits États insulaires en développement et une ferme déclaration à cet effet, à cette session extraordinaire, représenteraient une conclusion appropriée pour ce millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Roberto Flores Bermúdez, Ministre des affaires étrangères du Honduras.

M. Flores Bermúdez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Les petits États insulaires en développement, qui sont au nombre d'une quarantaine, ont fait des efforts extraordinaires pour honorer les engagements pris à la Barbade en 1994. Nombre d'entre eux ont élaboré et mis en oeuvre des plans nationaux pour protéger l'environnement et ont établi des conseils ou des organismes de développement durable. Leurs plans et leurs projets ont une portée nationale et régionale, et comportent la participation de ministères nationaux, du secteur privé et de la société civile. Les pays donateurs ont également déployé des efforts pour tenir leurs engagements, et ces efforts se sont manifestés lors des réunions récentes entre leurs représentants et les représentants des petits États insulaires. Lors de ces réunions, les participants ont conjointement reconnu l'importance d'améliorer et de renforcer la coordination et la coopération à tous les niveaux, y compris celui du secteur privé.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Les petits États insulaires en voie de développement sont confrontés à des défis difficiles à relever, et leurs ressources financières ne font que diminuer. Les petits États insulaires sont particulièrement vulnérables aux chocs économiques externes comme les effets des baisses des cours de leurs produits d'exportation ou les crises financières dans les régions avec lesquelles ils commercent. De même, ces petits territoires sont très vulnérables aux catastrophes naturelles comme les ouragans, les cyclones, les raz-de marée et les séismes,

dont le nombre a malheureusement augmenté considérablement au cours des dernières années.

Tous ces thèmes, qui intéressent directement les 40 petits États insulaires dont la situation retient aujourd'hui notre attention, ont des répercussions directes sur toute la population mondiale. La baisse des ressources financières pour le développement, en particulier de l'aide publique au développement, est un thème qui nous préoccupe tous, les pays développés autant que les pays en voie de développement. Le défi central auquel ces petits États insulaires sont confrontés est le développement économique durable, que la communauté internationale doit considérer comme une priorité dans le nouveau millénaire.

Les petits États insulaires sont les hôtes d'une grande partie des océans du monde et de la biodiversité mondiale; de ce fait, l'état de leur environnement revêt une importance particulière. Par conséquent, lorsque nous faisons toutes ces réflexions, nous ne sommes pas motivés seulement par la solidarité internationale, globale et générale, à laquelle nous tenons car je le rappelle, le territoire du Honduras comprend trois îles dans la mer des Caraïbes, mais également par un élément qui doit motiver tous les Membres de l'Organisation : rechercher le bien-être individuel de tous les citoyens du monde qui souffrent de la détérioration de l'environnement.

M. Stanislares (Grenade), Vice-Président, assume la présidence.

Le Programme d'action de la Barbade aborde entre autres les secteurs fondamentaux suivants : les changements climatiques, les catastrophes naturelles et le développement humain. Lors de cette session extraordinaire de l'Assemblée, nous nous employons spécifiquement à examiner l'application du Programme de la Barbade. Pour nous assurer que nos objectifs seront atteints, nous devons mettre en place des mécanismes de suivi. Comme nous l'avons dit à la Barbade, l'établissement de ces mécanismes exigera des efforts et des ressources financières considérables. En étudiant le concept de l'intérêt national, comme le Secrétaire général l'a dit le 20 septembre, nous envisageons un nouveau rôle pour le régionalisme comme instrument permettant de cerner des intérêts communs.

Il y a beaucoup de raisons de féliciter nos frères des petits États insulaires pour les efforts considérables qu'ils ont faits pour appliquer le Programme d'action.

De même, cette session extraordinaire doit permettre à la communauté internationale de redoubler d'efforts et de se vouer à la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de la Barbade, dans l'intérêt du bien-être de tous les citoyens du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ahmed Aboul Gheit, Chef de la délégation de l'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Les petits États insulaires en développement sont en général parmi les pays en développement dont l'économie est la plus faible, en raison de leur vulnérabilité écologique et du fait que la plupart du temps leur commerce est tributaire d'un nombre limité de produits agricoles. Ces deux facteurs les exposent à des chocs écologiques, sur lesquels ils n'ont aucune prise, comme à des chocs économiques nés des mécanismes actuels du système commercial international.

Par une de ces tristes et étranges coïncidences du destin, la Barbade a été récemment frappée par un cyclone dévastateur quelques semaines seulement avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action qui a pris le nom de ce pays ami.

Les petits États insulaires en développement, comme tous les autres pays en développement, souffrent d'une marginalisation persistante au sein du nouvel ordre économique mondial, qui est régi par la dynamique de tension entre les deux processus de la mondialisation et du développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement* publié le 20 septembre par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement indique que la libéralisation économique aveugle des pays en développement menace leur croissance à un moment où persistent les déséquilibres du système commercial international, sous la forme de mesures protectionnistes introduites par la petite porte sous couvert de protection de l'environnement et de respect des droits de l'homme, avec pour toile de fond la chute constante des cours des matières premières, qui constituent des exportations cruciales pour les pays en développement et en particulier les petits États insulaires en développement.

Le principe de la libéralisation des échanges, qui régit le système des échanges internationaux consacré dans divers accords issus du Cycle d'Uruguay, s'assortit nécessairement de l'octroi d'un traitement

différencié et plus favorable aux pays en développement, comme il est stipulé dans les différents accords. Et ce, même si ce traitement préférentiel a pris une forme différente par rapport à sa conception originale, exposée dans la partie IV des dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui avait introduit la dimension du développement dans le système commercial international il y a 20 ans.

Au seuil du nouveau cycle de négociations commerciales prévu pour novembre, nous appelons les pays développés à appliquer pleinement toutes les initiatives prises lors du Cycle d'Uruguay, notamment pour ce qui est de l'octroi d'un traitement spécial et préférentiel aux pays en développement, y compris aux petits États insulaires. Cela permettra à ces pays de faire face et de s'adapter aux conséquences négatives et aux risques de la mondialisation.

À la présente session extraordinaire, l'Assemblée générale se doit de rappeler à la communauté internationale le rapport organique qui existe entre commerce et développement durable, dont le statut économique de la grande majorité des petits États insulaires en développement est une bonne illustration. La remise en cause croissante des préférences commerciales, l'application de mesures restrictives à certains produits des pays en développement sur les marchés mondiaux et l'effritement de l'aide publique au développement font de l'application de modèles viables de production et de consommation et de la protection de l'environnement une sorte de luxe. Ils représentent également un gaspillage des ressources naturelles déjà rares des pays en développement.

Pour ce qui est des petits États insulaires en développement, ce problème est une question de survie. Cela m'amène à aborder le problème de la base de production limitée qui caractérise l'économie des petits États insulaires en développement, ainsi que de leur capacité limitée de s'adapter aux variables extérieures.

Aujourd'hui, à la présente session extraordinaire, l'Assemblée générale exerce une fois de plus son droit de concevoir des politiques économiques internationales et de conduire la communauté internationale au développement économique, qui est l'un des objectifs de la Charte. Nous tenons cette session extraordinaire pour prouver à la communauté internationale que la question du développement

durable ne peut être confinée à un cadre étroit limitant les activités de développement à la seule élimination de la pauvreté. Pour réaliser la croissance économique et le développement durable, il faut, comme l'a confirmé à plusieurs reprises l'Assemblée générale, que se produise un changement au niveau de l'environnement international ainsi que de ses institutions consacrées au commerce et au développement, pour que les pays en développement, et avec eux les petits États insulaires en développement, soient en mesure de rectifier les déséquilibres historiques de ce siècle, ainsi que leurs répercussions politiques et économiques, dont les pays en développement souffrent encore.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gelson Fonseca, Chef de la délégation du Brésil.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil, qui s'intéresse beaucoup aux questions liées à l'environnement et qui a accueilli en 1992 à Rio de Janeiro la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), attache un intérêt tout particulier à l'application du concept de développement durable et, par conséquent, une importance extrême au suivi de la CNUED et, dans le cas qui nous occupe, du Programme d'action de la Barbade. Il y a cinq ans, la communauté internationale s'est réunie pour discuter des besoins spécifiques des petits États insulaires en développement dans le cadre d'Action 21, de la Déclaration de Rio et des conventions émanant de la CNUED. À cette occasion, les particularités des petits États insulaires en développement, leur vulnérabilité, la fragilité de leurs écosystèmes et les risques que représentent pour eux les catastrophes naturelles ont été dûment pris en considération dans la formulation d'un Programme d'action spécifique. L'examen et l'évaluation de l'application de ce Programme est l'objet de la présente session extraordinaire.

Les petits États insulaires ont fait des progrès depuis cinq ans et la Conférence de la Barbade. Les efforts conjoints menés dans les régions du Pacifique, des Caraïbes et de l'océan Indien ont montré que ces pays insulaires peuvent réussir leur développement durable, et le réussiront. Des initiatives régionales et sous-régionales dans les domaines du tourisme viable, des politiques de pêche, de la législation en matière de déchets et de l'adaptation aux changements climatiques ont été entreprises par les États et ont été couronnées de succès.

Néanmoins, il reste encore un long chemin à parcourir. Les efforts des petits États insulaires doivent être complétés par un appui effectif de la communauté internationale. L'accès aux innovations technologiques ainsi qu'aux connaissances scientifiques et technologiques fondamentales doit être élargi. Le renforcement des capacités doit être beaucoup plus fermement appuyé par l'étranger. Un soutien financier est également essentiel. Mon gouvernement est d'ailleurs convaincu que ces problèmes seront abordés comme il convient au cours de la présente session extraordinaire.

Le Brésil s'associe à la lutte des petits États insulaires en développement pour un développement économique et social durable. Nous avons nous aussi beaucoup de chemin à parcourir dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour l'élimination de la pauvreté. Mais leurs spécificités font des petits États insulaires un cas unique, et par conséquent digne d'une attention internationale concertée. L'Agence brésilienne de coopération, dans l'esprit du Programme d'action de la Barbade et de la coopération technique entre pays en développement, a mis au point des programmes adaptés aux besoins des petits États insulaires, en particulier en Amérique latine et dans les pays africains lusophones.

Ces programmes portent sur de nombreux domaines, tels que l'assistance technique pour la restructuration du Ministère des relations extérieures en Haïti, la réforme administrative à Cuba, le développement urbain en République dominicaine, la formation des enseignants pour améliorer le système éducatif à Sao Tomé-et-Principe ainsi qu'une assistance dans le domaine de la gestion de l'eau au Cap-Vert, pour ne mentionner que quelques exemples. Le Programme des Nations Unies pour le développement est un partenaire important dans un grand nombre de ces projets de coopération technique entre pays en développement.

Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques. En conséquence, nous saluons les initiatives spécifiques qui sont prises pour améliorer leur capacité de réagir de façon appropriée et de s'adapter à ces changements et pour renforcer leurs recherches sur les prévisions météorologiques.

La coopération internationale est essentielle non seulement entre les pays mais également au sein du système des Nations Unies et, en particulier, au sein du

secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous exhortons également tous les pays à tenir compte de la situation des petits États insulaires lors de la cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre qui doit avoir lieu à Bonn.

Réaliser le développement durable incombe principalement aux pays directement concernés. Mais nous sommes conscients aussi que la pleine application du Programme d'action de la Barbade ne sera possible que grâce à une action ferme, engagée et concertée. En conséquence, l'appui des pays développés, des organes des Nations Unies, des institutions inter-gouvernementales et des grands groupes est de la plus grande importance. Réaffirmons par nos paroles et nos actions, à la présente session, notre attachement à l'esprit de Rio et de la Barbade. Nous avons le devoir de veiller à ce que la coopération établie entre les petits États insulaires dans l'application du Programme d'action trouve un écho et soit appuyée sur la scène internationale de façon générale. Entreprenons ensemble d'adopter des mesures concrètes et réalistes pour surmonter tous les obstacles au développement durable des petits États insulaires. Voyons grand pour aider nos petits voisins.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la Grèce, S. E. M. Elias Gounaris.

M. Gounaris (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole à cette session extraordinaire à la suite de la déclaration faite il y a peu de temps par la Finlande au nom de l'Union européenne, déclaration à laquelle la Grèce souscrit pleinement.

Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de la Barbade, et sept depuis l'adoption d'Action 21 à Rio, mais la cause mondiale et les principes de développement durable énoncés à ces réunions restent toujours valables et pertinents, non seulement pour les petits États insulaires en développement, mais pour la communauté internationale dans son ensemble.

Nous nous félicitons de la tenue de cette session extraordinaire et remercions vivement le Secrétariat de l'avoir organisée. Il s'agit d'une occasion importante et opportune – tout d'abord, pour les petits États insulaires en développement, car cela leur permet d'exprimer leurs préoccupations les plus pressantes,

surtout à la lumière des circonstances qui ont changé depuis l'adoption du Programme d'action, et aussi pour la communauté internationale, qui peut dresser le bilan des progrès accomplis jusqu'à présent et renouveler son ferme engagement en faveur d'une action plus décisive, surtout dans les domaines prioritaires identifiés par la Commission du développement durable à sa septième session.

La Grèce a toujours été une nation de navigateurs, et les nombreuses îles que compte mon pays – quelque 3 000 en tout – surtout l'Archipel de la mer Égée, ont, en fait, été le berceau de la civilisation grecque. Ayant été confrontés à des problèmes analogues à ceux des petits États insulaires en développement, nous comprenons tout à fait leurs fragilité et la vulnérabilité écologiques particulières, non seulement à l'égard des changements climatiques, des phénomènes climatiques extrêmes, de l'élévation du niveau de la mer et des catastrophes naturelles, mais également en raison d'un certain nombre de graves contraintes économiques et autres qui entravent les efforts admirables que ces pays déploient pour parvenir au développement économique et social durable.

Il importe donc que la communauté internationale redouble d'efforts pour tenir compte des difficultés particulières des petits États insulaires en développement. Cela devrait se faire en partenariat étroit avec les différents Gouvernements, le secteur privé et l'Alliance des petits États insulaires, dont le communiqué publié à son récent sommet mérite une attention particulière, et en coopération avec d'autres organisations et institutions régionales comme la Communauté des Caraïbes, le Forum des Caraïbes, le Forum du Pacifique Sud et la Commission de l'océan Indien.

À cet égard, la tendance inquiétante à la baisse du financement du développement, et le déclin de l'aide publique au développement en particulier, doivent être inversés d'urgence pour appuyer les efforts nationaux et régionaux des petits États insulaires en développement eux-mêmes. Il est tout aussi essentiel que les petits États insulaires en développement soient assistés de façon appropriée non seulement dans la lutte pour éliminer la pauvreté, mais aussi pour développer leurs capacités et recueillir les fruits de la mondialisation et de la libéralisation du commerce en expansion, tout en prévenant les risques de marginalisation. L'élaboration d'un indice de vulnérabilité complet qui sera utilisé conjointement

avec les autres critères établis est de toute évidence utile et devrait être examinée plus avant. Cela vaut également pour le Réseau informatique des petits États insulaires en développement, qui est un résultat concret du Programme d'action.

La Grèce a toujours eu d'excellentes relations avec de nombreux États insulaires en développement, y compris, en particulier, Chypre, que nous avons essayé d'aider au mieux de nos capacités lorsqu'il s'est trouvé dans le besoin. Afin de contribuer à inverser la tendance négative de l'aide publique au développement, mon pays, malgré les difficultés économiques qu'il connaît, a décidé d'accroître son aide publique au développement à un rythme moyen de 25 % par an au cours de la période quinquennale 1997-2001.

Dans le cadre de la coopération internationale pour l'application du Programme d'action, la Grèce est prête à partager toute son expérience et toutes ses compétences avec les petits États insulaires en développement dans les domaines qui les intéressent plus particulièrement, comme la promotion du tourisme durable en harmonie avec la préservation du patrimoine culturel, la gestion des ressources côtières et marines, l'adoption de mesures visant à faire face aux besoins particuliers liés aux écosystèmes fragiles des petites îles, et l'atténuation des effets désastreux des catastrophes naturelles, notamment les tremblements de terre, auxquels notre région est particulièrement sujette.

Malgré les progrès spectaculaires qui ont été accomplis dans certains domaines depuis la Conférence de la Barbade, principalement grâce aux efforts louables des petits États insulaires eux-mêmes, il reste encore beaucoup à faire. Tout en réaffirmant son vif attachement aux objectifs du Programme d'action de la Barbade, la Grèce exprime l'espoir que la présente session extraordinaire servira de catalyseur pour canaliser une participation et un appui internationaux plus larges à l'application du Programme d'action, ainsi que pour élaborer une stratégie commune efficace pour favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne ensuite la parole à S. E. M. Juan Carlos Vignaud, Chef de la délégation de l'Argentine.

M. Vignaud (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je salue le dirigeant du mouvement pour la démocratie et

de liberté de la Namibie, qui assume la présidence de cette session extraordinaire, et je salue également l'Ambassadeur de la Grenade, qui, en sa qualité de Vice-Président, assume en ce moment la présidence des travaux.

Je me félicite également de la participation des Républiques de Kiribati et de Nauru et du Royaume des Tonga.

Je souhaite également remercier le représentant d'Antigua-et-Barbuda, M. John Ashe, du travail remarquable qu'il a accompli en dirigeant nos consultations.

L'Argentine aussi bien que moi-même, en tant que l'un des deux candidats à la direction générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), accordons une grande importance à cette session. Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà eu l'occasion de parler du contenu du Programme d'action de la Barbade et des considérables efforts qui ont été faits par les petits États insulaires en développement pour essayer d'atteindre les objectifs qui y sont consignés. Ils ont également parlé des difficultés que ces pays ont dû affronter. Je ne crois pas devoir les mentionner une fois de plus car je risquerais de vous ennuyer avec ces répétitions. En guise d'allocation je vais donc improviser quelques paroles et évoquer deux points qui me semblent être essentiels dans ce débat.

Nous sommes saisis d'un ensemble de propositions mais nous ne savons pas quand ni comment nous allons les exécuter. Je vais donc me concentrer brièvement sur ces deux aspects.

Tout d'abord, je crois qu'il faudrait arriver à se mettre d'accord pour définir avec précision un calendrier pour l'élaboration des stratégies qui nous permettront d'atteindre les objectifs qui ont été proposés dans le Programme d'action de la Barbade ainsi que dans le Plan d'action qui a été récemment adopté par la FAO. Cette discussion pourrait se prolonger indéfiniment : je crois toutefois que la situation urgente des petits États insulaires en développement nécessite des solutions immédiates. Quant à savoir comment y parvenir, je crois que la FAO peut jouer un rôle important en tant que catalyseur de l'effort international pour aider les petits États insulaires en développement.

Il me semble que l'une des premières mesures à prendre serait d'analyser les priorités. On ne peut pas travailler sur la base d'une liste d'achats à faire avec lesquels on essaierait de faire plaisir à tout le monde. Il faut plutôt que cette liste soit limitée à quelques priorités qui nous permettent de concentrer nos efforts uniquement sur les activités grâce auxquelles nous pourrions obtenir des résultats dans les plus brefs délais. Je crois également que nous devons nous concentrer sur des zones géographiques prioritaires en choisissant les lieux qui sont les plus vulnérables.

Je crois en outre qu'en ce qui concerne la question de savoir comment y parvenir, il serait très important qu'une fois qu'une brève liste de priorités aura été dressée, nous soyons en mesure de convoquer une conférence de donateurs à laquelle participeraient les organisations régionales, les différents pays et les organisations non gouvernementales – ce qui nous permettrait d'obtenir les fonds nécessaires pour exécuter ces projets prioritaires. Je crois également que, par le biais de ces projets, on pourrait encourager l'autonomie technologique de ces pays. Pour cela, il nous faudra faire appel à l'aide des institutions nationales. Je pense à cet égard à l'Université des Indes occidentales, à l'Université du Pacifique Sud, à Fidji, et à bon nombre d'autres institutions qui pourraient participer aux efforts déployés par la FAO et d'autres institutions nationales.

Je dois terminer puisque le temps qui m'était imparti est écoulé. J'appuie le projet de déclaration faisant de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le contexte du développement durable. Nous estimons que cette initiative est extrêmement importante et nécessaire car elle reconnaît les particularités des Caraïbes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivan Šimonovič, Chef de la délégation croate.

M. Šimonovič (Croatie) (*parle en anglais*) : La mise en oeuvre des résultats négociés dans le vaste domaine du développement durable depuis Rio est la clef de la promotion de l'ordre du jour international visant à léguer une planète saine aux générations futures.

La Croatie suit avec beaucoup d'intérêt l'application et le développement du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement depuis son

adoption en 1994. Comme beaucoup d'entre vous le savent, la Croatie est à la fois un pays méditerranéen et d'Europe centrale. C'est ainsi qu'elle a un très long littoral et plus de 1 000 îles. Aussi, la Croatie a-t-elle connu certains des problèmes auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés, en particulier dans le domaine des communications, du développement de l'infrastructure, du tourisme durable et des ressources humaines. La Croatie est prête à faire part aux petits États insulaires en développement de l'expérience qu'elle a acquise et des politiques qu'elle a adoptées dans le cadre de son programme national de développement durable des îles.

La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, a été d'une importance décisive pour faire comprendre la vulnérabilité de certains points de notre planète. Ce qui est apparu à l'évidence, c'est que certaines régions du monde sont plus vulnérables que d'autres à l'action de la nature et de l'homme. Parmi les plus vulnérables se trouvent les petits États insulaires en développement. En même temps, ces pays ont certains des environnements les plus purs et idylliques de notre planète mais aussi de plus en plus menacés à la veille du troisième millénaire.

Ainsi, les petits États insulaires en développement jouent un rôle important dans la lutte menée au plan international pour protéger l'environnement et mettre en oeuvre le développement durable. Chacun sait aujourd'hui que les actes des États, quelle que soit leur taille – mais surtout des États industrialisés et développés – ont un impact sur tous les autres États. Par exemple, les gaz à effet de serre libérés à partir des territoires de certains États contribuent à endommager la couche d'ozone, ce qui à son tour a un effet important sur les petits États insulaires.

Bien sûr, il n'y a pas de réponse facile. C'est au sein des petits États insulaires eux-mêmes qu'on trouvera la réponse, ainsi qu'au sein de la communauté internationale, qui doit fournir un appui adéquat. Les petits États insulaires en développement, pour leur part, ont déploré des efforts considérables et adopté des mesures appropriées. En outre, il existe au sein du système des Nations Unies, une structure permettant d'appuyer et de surveiller l'application du Programme d'action de la Barbade.

Que faut-il donc faire? De toute évidence, certains domaines doivent retenir l'attention en priorité. En premier lieu, il ne suffira pas de réaffirmer simplement la nécessité de financer l'application intégrale du Programme d'action de la Barbade. Si les États eux-mêmes ont pris des mesures pour appliquer le Programme d'action de la Barbade, la communauté internationale des donateurs n'a pas suivi et ne s'est pas acquittée de ses propres obligations. Malheureusement, la situation actuelle est symptomatique du déclin mondial de l'aide publique au développement. La Croatie estime, quant à elle, que l'investissement étranger direct ne peut se substituer à l'aide publique au développement.

En deuxième lieu, le système commercial multilatéral favorise sans aucun doute les grands pays intégrés au marché mondial et disposant de bonnes communications ainsi que d'exportations diversifiées. Les petits États insulaires en développement, de même que certains autres pays, n'entrent pas dans cette définition générale. Cette situation ne s'améliorera pas sans l'établissement entre les pays de relations de partenariat de nature à favoriser une harmonisation des politiques commerciales ni sans l'adoption de mesures appropriées par l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Troisièmement, les textes prévoyant l'établissement d'un indice de vulnérabilité existent depuis 1994. Un tel indice, qui contiendrait des indicateurs plus appropriés pour l'évaluation de la situation économique et sociale réelle des petits États insulaires en développement, devrait être élaboré sans tarder.

Quatrièmement, il faut encourager le transfert de technologies, particulièrement en ce qui a trait au dessalement de l'eau, à l'eau douce et au traitement des déchets. De même, la recherche-développement dans le domaine des écotechnologies, qui est dans l'intérêt évident de tous les États, devrait être encouragée à l'aide de mesures politiques précises. Ces mesures devraient tenir compte de la nécessité de contribuer au renforcement des capacités dans les petits États insulaires en développement et devraient favoriser la participation du secteur privé et la création de partenariats entre les secteurs public et privé.

Le dernier point fondamental que j'aimerais aborder concerne la coopération internationale et le

sens du partenariat entre les donateurs et les petits États. La prise de conscience globale des problèmes auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés est due aux efforts déployés par des groupes régionaux comme la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées et l'Alliance des petits États insulaires, que nous saluons pour leurs travaux à l'échelle multilatérale.

Enfin, la Croatie estime que l'établissement d'un mécanisme de consultation sur les océans et les mers constitue une mesure importante, et soutient les efforts des États qui continuent de travailler en ce sens. Compte tenu de l'importance globale des océans et des mers, il est évident qu'il convient de resserrer la coopération et la coordination internationales, sous la supervision de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine, M. Farouk Kaddoumi.

M. Kaddoumi (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application de la Déclaration de la Barbade et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. C'est un plaisir pour nous de prendre part aux travaux de cette session extraordinaire.

Les petits États insulaires en développement constituent sans aucun doute une partie très importante de la communauté internationale et de la famille des Nations Unies. Les pays de cette catégorie font indubitablement face à des difficultés additionnelles, semblables à celles auxquelles sont confrontés les pays

en développement en général, en raison de leur situation géographique, climatique, environnementale et économique.

Le peuple palestinien, qui constitue également une petite nation, lutte encore pour créer son État et son économie nationale. Nous comprenons très bien les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent les autres petites nations et petits États. Nous appuyons pleinement les revendications et les aspirations légitimes des petits États insulaires en développement, qui veulent, à l'occasion de cette session extraordinaire, obtenir un degré raisonnable de sécurité et de soutien matériels avec l'aide continue de la communauté internationale. Nous espérons également que cette session extraordinaire donnera un nouvel élan au processus visant à s'attaquer aux problèmes particuliers énoncés dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en particulier dans les six domaines prioritaires qui y sont mentionnés.

À cet égard, je voudrais rendre hommage aux efforts très importants qui ont été déployés jusqu'à présent par les petits États insulaires en développement. Nous appuyons l'alliance entre ces États et rendons hommage à leurs efforts continus et à l'approche unifiée qu'ils appliquent à leurs intérêts et à leurs aspirations.

Nous sommes convaincus que cette session extraordinaire permettra d'adopter une déclaration politique, dont la rédaction est presque achevée. À cet égard, nous aimerions remercier la Commission du développement durable.

La séance est levée à 13 h 10.